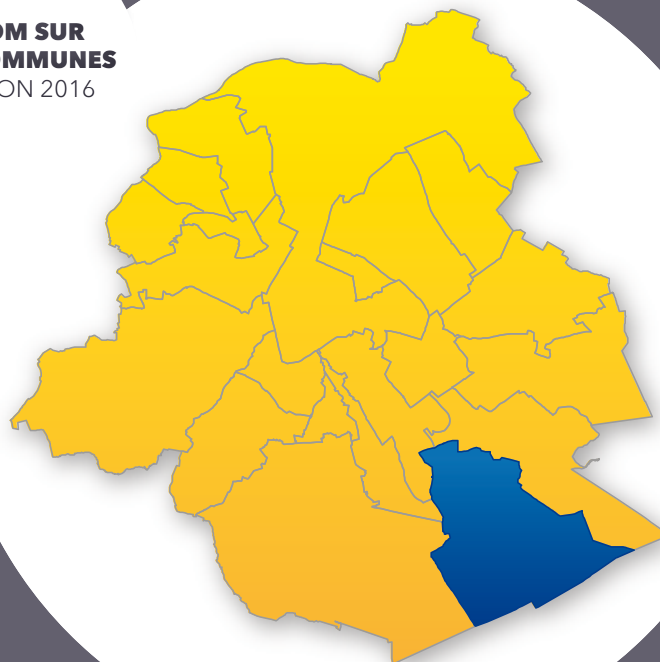




**ZOOM SUR
LES COMMUNES**
ÉDITION 2016



zoom sur

WATERMAEL-BOITSFORT



OBSERVATOIRE DE
LA SANTÉ ET DU SOCIAL
DE BRUXELLES



OBSERVATORIUM
VOOR GEZONDHEID EN
WELZIJN BRUSSEL



COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE
GEMEENSCHAPPELIJKE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE



INSTITUT DE RECHERCHES
INTERDISCIPLINAIRES SUR BRUXELLES
UNIVERSITÉ SAINT-LOUIS - BRUXELLES



UNIVERSITÉ SAINT-LOUIS - BRUXELLES

Réalisation

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse
Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale
Institut de recherches interdisciplinaires sur Bruxelles, Université
Saint-Louis - Bruxelles (direction : Benjamin WAYENS)

Traduction

Brussels Translation

Mise en page

Centre de Diffusion de la Culture Sanitaire asbl :
Nathalie DA COSTA MAYA

Pour plus d'informations

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse

Roger KALENGA-MPALA
Perspective
Rue de Namur, 59 – 1000 Bruxelles
ibsa@perspective.brussels – www.ibsa.brussels

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale

Marion ENGLERT et Sarah LUYTEN
Commission communautaire commune
183 avenue Louise – 1050 Bruxelles
observat@ccc.irisnet.be – www.observatbru.be

Dépôt légal

D/2016/9334/15
D/2016/6374/263

Reproduction autorisée moyennant mention de la source :

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse et
Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale
(Commission communautaire commune), 2016,
Zoom sur les communes : Watermael-Boitsfort.

Dit document is eveneens beschikbaar in het Nederlands.

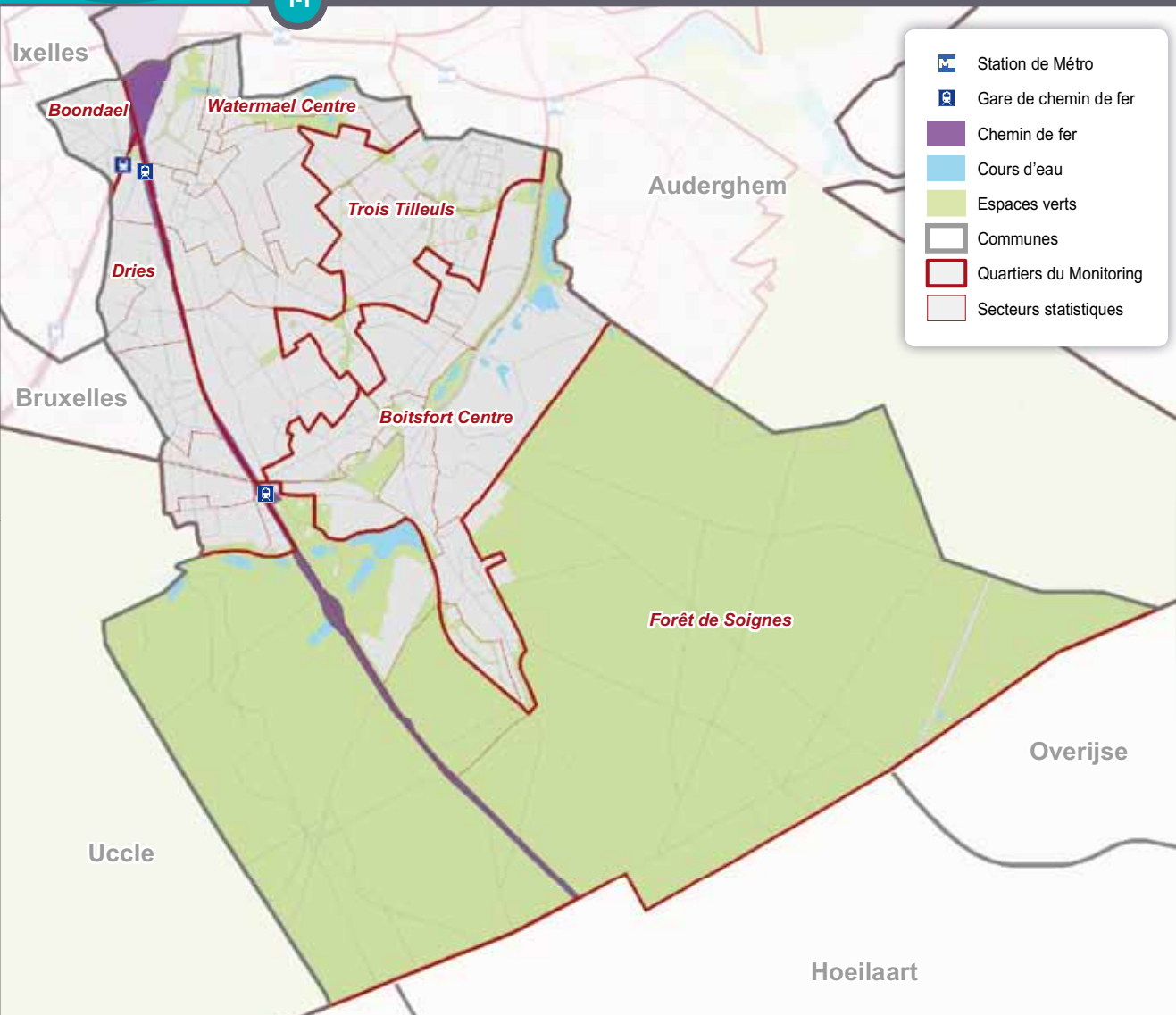
1. WATERMAEL-BOITSFORT ET SES HABITANTS EN QUELQUES MOTS	4
2. POPULATION	9
2.1. Évolution et mouvement de la population	9
2.2. Structure par âge et sexe	10
2.3. Nationalités	12
2.4. Ménages	13
3. PETITE ENFANCE	14
3.1. Évolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans	14
3.2. Offre d'accueil : taux de couverture et accessibilité	14
4. ENSEIGNEMENT	16
4.1. Évolution de la population âgée de 3 à 17 ans	16
4.2. Population scolaire : niveau, lieu de scolarité et forme d'enseignement	17
4.3. Retard scolaire	18
5. MARCHÉ DU TRAVAIL	19
5.1. Position socioéconomique de la population	19
5.2. Taux d'activité, d'emploi et de chômage	20
5.3. Profil des demandeurs d'emploi inoccupés	21
5.4. Travailleurs à temps partiel	21
6. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	22
6.1. Emploi intérieur	22
6.2. Entreprises	23
6.3. Évolution 2006-2013	24

7. REVENUS	25
7.1. Revenus fiscaux	25
7.2. Personnes vivant avec une allocation	28
7.3. Bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM)	29
8. FINANCES COMMUNALES	30
8.1. Indicateurs clés sur les finances communales	30
8.2. Structure des principales recettes et dépenses ordinaires	30
8.3. Investissements	32
9. LOGEMENT	33
9.1. Caractéristiques du parc de logements	33
9.2. Parc de logements sociaux	35
9.3. Loyers et prix de ventes immobilières	35
10. SANTÉ	36
10.1. Santé des nouveau-nés	36
10.2. État de santé général	38
GLOSSAIRE	41
ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS	45
POUR EN SAVOIR PLUS	46

1. WATERMAEL-BOITSFORT ET SES HABITANTS EN QUELQUES MOTS¹

1-1

Carte de repérage de Watermael-Boitsfort



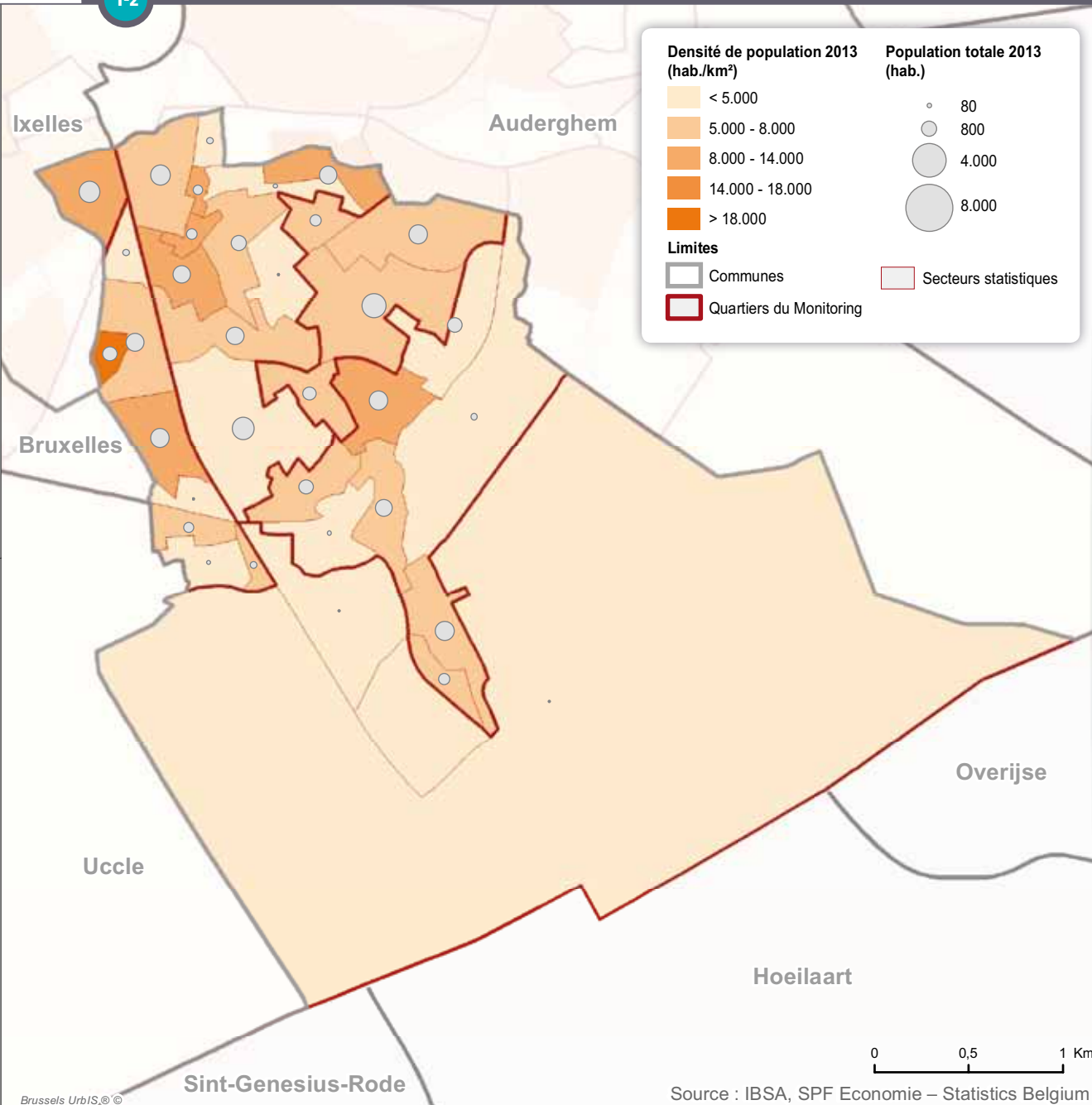
PAYSAGE ET STRUCTURE URBANISTIQUE DU TERRITOIRE COMMUNAL

Watermael-Boitsfort (12,9 km², 8 % du territoire régional) est située en **deuxième couronne** dans le quadrant sud-est de la Région bruxelloise. La commune est bordée par Auderghem au nord-est, Rhode-Saint-Genèse, Hoeilaart et Overijse au sud (au travers de la Forêt de Soignes), Uccle (Forêt de Soignes), Ville de Bruxelles (Square des Nations) et Ixelles à l'ouest. Une grande partie du sud de la commune est occupée par la Forêt de Soignes et est donc inhabitée. De ce fait et de par la présence importante d'autres zones vertes et de jardins privés notamment, Watermael-Boitsfort est la commune la moins densément peuplée de la Région (1 891 personnes au km²) **1-2**.

La **carte de repérage** permet de visualiser les découpages statistiques, à savoir les **secteurs statistiques**² et les **quartiers** du Monitoring des Quartiers **1-1**. La commune de Watermael-Boitsfort compte six quartiers. Les limites de ces quartiers ne concordent pas toujours avec les limites communales. Certains quartiers sont à cheval sur plusieurs communes, comme par exemple le quartier Forêt de Soignes (Watermael-Boitsfort, Auderghem, Woluwe-Saint-Pierre et Uccle). Les quartiers Dries et Boondael s'étendent sur Watermael-Boitsfort, la Ville de Bruxelles et Ixelles. Watermael-Centre et Trois Tilleuls sont à cheval sur Watermael-Boitsfort et Auderghem.

1 Une bibliographie sélective est reprise en fin de document page 46.

2 Les mots en bleu sont définis dans le glossaire se trouvant à la fin du document.

1-2 Densité de population par secteur statistique, Watermael-Boitsfort, 1^{er} janvier 2013

Histoire et caractéristiques du bâti

Jusqu'à l'aube du 19^{ème} siècle, **Watermael et Boitsfort** formaient deux hameaux distincts. L'ancien hameau de Watermael situé au nord du territoire communal comprend notamment la place Keym et la gare de Watermael. Il est prolongé au-delà du chemin de fer Bruxelles-Namur par le Dries. L'ancien hameau de Boitsfort, au sud de la commune près de la Forêt de Soignes, à proximité de la chaussée de La Hulpe, comprend notamment la place Wiener et la gare de Boitsfort. Il est prolongé par le Coin du Balais aux maisons ouvrières typiques.

Au 19^{ème} siècle, quelques châteaux parsèment aussi le territoire communal (dont le château Charles-Albert), témoignant de la volonté de la bourgeoisie urbaine d'établir de belles demeures en marge de la Forêt de Soignes. L'arrivée du chemin de fer et du tramway favorisera l'apparition de villas, d'abord le long de la chaussée de la Hulpe, ensuite entre Watermael et Boitsfort ainsi que vers le nord dans l'axe du boulevard du Souverain.

Si l'urbanisation de la commune fut entamée à la fin du 19^{ème} siècle, la plupart des **logements** ont été construits après la première guerre mondiale (**deuxième couronne**). Les logements très anciens - construits avant 1919 - sont nettement moins représentés qu'au niveau régional mais bien présents dans les noyaux villageois. Un quart des logements ont été construits au cours de la période de l'entre-deux-guerres, et plus d'un cinquième au cours des années 70 et 80 (des parts plus élevées qu'au niveau régional). La part de logements récents (construits à partir des années 90) est faible en comparaison avec l'échelle régionale.

La commune compte plus de maisons par rapport à la moyenne régionale. À l'inverse, elle compte moins d'appartements. En effet, on peut observer que le **paysage bâti de la commune** est essentiellement constitué de maisons mitoyennes, de villas et de petites maisons semi-rurales ou ouvrières. On y rencontre relativement peu de grands immeubles en hauteur, sauf au niveau des Pêcheries, le long du boulevard du Souverain, et en bordure d'Ixelles (coin Ernotte-Elan). Watermael-Boitsfort fut

par ailleurs le lieu d'implantation de deux vastes cités-jardins, parmi les plus importantes en Région bruxelloise : le Logis et Floréal.

Les cités-jardins Le Logis et Floréal et l'important parc social de la commune

Entamées au début des années 1920, les **cités-jardins** Le Logis et Floréal présentent un caractère remarquable par leur étendue et leur aspect coloré, inspiré des cités-jardins anglaises (style cottages). Ces cités-jardins sont constituées en grande partie de logements sociaux. Bordées par des voiries verdoyantes et arborées, les deux cités sont aujourd'hui classées. Ce classement assure la protection de ce patrimoine exceptionnel mais complique parfois les rénovations.

Au cours du temps, les deux cités-jardins se sont progressivement vu adjoindre d'autres immeubles de logements sociaux. Le **parc social** de la commune est, en proportion du nombre de ménages, le plus important de la Région (18 %). Toutefois, une partie des maisons du Logis et de Floréal a été vendue à des particuliers, ces logements étant très prisés par les classes moyennes et aisées, attirées plus par le cadre que par le confort et la taille de ces logements.

Espaces verts et naturels

27 % des espaces verts régionaux accessibles au public se trouvent dans la commune de Watermael-Boitsfort. Watermael-Boitsfort est la commune la plus verte de la Région bruxelloise. Son vaste **patrimoine naturel** constitue un maillon essentiel du **maillage vert et bleu** de la Région. C'est le cas notamment du parc Tournay Solvay (intégré dans la Promenade Verte) et de plusieurs zones en bordure de la Forêt de Soignes, dont certaines ont le statut de réserve naturelle, comme les sites dits « des enfants noyés » ou du « Vuylbeek ».

La mobilité

Dans l'ensemble des communes du sud de l'agglomération bruxelloise, la mobilité est une problématique importante. Vu la circulation de transit qui traverse ces communes, certaines voiries sont saturées aux heures de pointe. À Watermael-Boitsfort, il s'agit notamment de la chaussée de La Hulpe, de l'avenue de la Foresterie et du boulevard du Souverain à l'approche du viaduc Herrmann-Debroux. Ce trafic a tendance à percoler dans des quartiers résidentiels n'ayant pas vocation à accueillir une circulation aussi intense, notamment entre la place Wiener et le cimetière d'Ixelles.

Les modifications apportées au réseau de **transport en commun** tentent de remédier à ces difficultés. Ainsi, le réaménagement du boulevard du Souverain, avec la piste cyclable et la prolongation de la ligne 94, réduit la sensation de barrière et la vitesse pratiquée sur cet axe. Elle améliore aussi la desserte en transports en commun reliant cette partie du territoire de la commune à la ligne 5 du métro. De même, la rénovation des gares de Boitsfort et de Watermael (ainsi que de Boondael, en tant que nœud intermodal, à la limite de Watermael-Boitsfort) afin d'accueillir le RER constitue le jalon local d'un plan visant à améliorer la connexion de Bruxelles avec sa périphérie.

À noter que plusieurs importants projets immobiliers en cours aux frontières de la commune auront très probablement un impact sur cette dernière, notamment en termes de mobilité. Citons le projet de DROH'ME sur le site de l'Hippodrome de Boitsfort, l'aménagement du campus de la Plaine et de la zone Delta (avec notamment l'hôpital du Chirec).

LES HABITANTS ET LEURS CARACTÉRISTIQUES

Profil démographique

Le développement urbanistique de la commune est le reflet d'une croissance ininterrompue de la **population** depuis la fin du 19^{ème} siècle jusque dans les années 1970 où elle atteint son maximum, soit plus de 25 000 habitants. Ensuite, la population a diminué jusqu'au milieu des années 2000 (une période plus longue que la plupart des autres communes de la Région). Depuis lors, elle stagne, fait tout à fait particulier dans le contexte de croissance démographique régionale. Au 1^{er} janvier 2015, la commune comptait 24 454 habitants, soit 2 % de la population régionale.

Watermael-Boitsfort est la seule commune de la Région qui présente un **solde naturel** négatif, c'est-à-dire un nombre de décès supérieur au nombre de naissances. Le **taux de natalité**, en baisse depuis plusieurs années, est le plus faible de la Région, du fait à la fois d'une sous-représentation des adultes en âge d'avoir des enfants et d'un **taux de fécondité** relativement bas. On recense plus de personnes qui viennent d'une autre commune belge pour habiter à Watermael-Boitsfort que de personnes qui quittent la commune pour habiter ailleurs en Belgique. Le solde migratoire international est quant à lui proche de 0 : le nombre de personnes qui viennent de l'étranger et s'installent à Watermael-Boitsfort est donc équivalent au nombre de personnes qui quittent cette commune pour s'installer à l'étranger, ce qui représente également une exception dans le paysage régional bruxellois.

Watermael-Boitsfort est la commune la plus âgée de la Région, avec un **âge** moyen de 42 ans en 2015. La proportion de personnes âgées y est nettement plus importante que dans l'ensemble de la Région (au détriment tant des jeunes de moins de 18 ans que des adultes d'âge actif), induisant un **coefficient de vieillissement** proche de 100 % (part équivalente de jeunes de moins de 18 ans et de personnes âgées de 65 ans et plus). Etant donnée l'**espérance de vie** plus longue des femmes, la commune compte seulement 86 hommes pour 100 femmes.

Les **couples sans enfants** sont, en proportion, légèrement plus nombreux à Watermael-Boitsfort qu'à l'échelle de la Région, de même que les familles monoparentales (sans doute en lien avec la présence importante de logements sociaux). À l'inverse, les couples avec enfants et les personnes isolées sont moins nombreux. Si la proportion d'isolés est en général plus faible, certains quartiers en comptent toutefois un nombre important, comme par exemple les Pêcheries (où l'on retrouve plus d'appartements) ou le quartier Boondaël (à cheval sur Ixelles, à proximité de l'Université libre de Bruxelles).

Les personnes de **nationalité** belge sont surreprésentées par rapport à la moyenne régionale et représentent quatre cinquième de la population de la commune. Parmi les personnes de nationalité étrangère, deux tiers ressortissantes d'un pays de l'Europe des 15. Le type de logements et le cadre de vie de Watermael-Boitsfort attirent de nombreux fonctionnaires et cadres internationaux, accompagnés par leur famille. Parmi les personnes de nationalité étrangère, les Français sont de loin les plus représentés dans la commune. Loin derrière, on trouve en deuxième lieu les Italiens, suivis des Allemands et des Britanniques. La présence des Britanniques est sans doute liée à l'implantation d'une école internationale anglophone dans la commune («The International School of Brussels»). Les ressortissants de pays d'Afrique du Nord et des nouveaux pays membres de l'UE sont quant à eux sous-représentés à Watermael-Boitsfort.

Profil socio-économique

La commune de Watermael-Boitsfort accueille essentiellement une population issue des classes supérieures et moyennes. Le **revenu** moyen y est donc nettement supérieur à la moyenne bruxelloise. Les revenus sont cependant moins élevés dans certains **secteurs** du Dries (Zoning de Bureaux-Sud et Ville-Et-Forêt) en particulier et des Trois Tilleuls (Logis-Sud), quasi exclusivement composés de logements sociaux. Les revenus sont aussi (mais dans une moindre mesure) légèrement inférieurs à la moyenne communale dans d'autres quartiers de logements sociaux des Trois Tilleuls (cités-jardins du Logis-Nord et du Floréal). Le revenu moyen dans ces quartiers reste toutefois supérieur au revenu moyen de la Région bruxelloise. Le revenu moyen est particulièrement élevé dans certains secteurs, comme «Avenue de la Tenderie» (Watermael Centre).

La proportion de la population qui vit d'un **revenu d'intégration sociale** ou d'une allocation de remplacement est nettement plus basse à Watermael-Boitsfort qu'au niveau de la Région.

À l'échelle communale, près de deux tiers des 15-64 ans sont actifs sur le **marché du travail**. En comparaison avec la Région bruxelloise, le **taux d'activité** à Watermael-Boitsfort est plus élevé pour les femmes et moins élevé pour les hommes. Les jeunes de 15-24 ans de Watermael-Boitsfort étant nombreux à suivre des études, ils sont peu présents sur le marché de l'emploi.

Moins de 10 % des actifs sont au chômage, soit une proportion nettement inférieure à la moyenne bruxelloise. Les **demandeurs d'emploi inoccupés** présentent un profil nettement plus diplômé, plus féminin et plus âgé par rapport à la moyenne régionale. Les **taux d'emploi** sont plus élevés dans la commune qu'au niveau régional pour les deux sexes, mais de façon plus marquée pour les femmes. À noter que la situation sur le marché de l'emploi des habitants des quartiers de logements sociaux est nettement plus défavorable.

En termes d'**emploi intérieur**, les salariés sont surtout des employés (plus de 80 % des postes sur le territoire communal). Le secteur des activités financières, d'assurance et immobilières constitue de loin le premier secteur en matière d'emplois à Watermael-Boitsfort. En effet, la commune héberge plusieurs sièges et bureaux de grandes entreprises dans ce secteur, essentiellement localisés le long du boulevard du Souverain et de la chaussée de la Hulpe.

Les **enfants** naissent essentiellement au sein de foyers disposant de doubles revenus, ce qui augure de bonnes conditions matérielles pour les jeunes enfants. La part des naissances dont la mère a plus de 40 ans est supérieure à la moyenne régionale, du fait de la présence proportionnellement plus importante de ce groupe d'âge dans la population de la commune. Concernant l'**accueil de la petite enfance**, on compte 44 places pour 100 enfants de moins de 3 ans, ce qui représente l'un des taux de couverture les plus élevés de la Région.

Dans le cadre de l'**enseignement** secondaire, la filière générale est très majoritairement suivie par les jeunes résidant à Watermael-Boitsfort. Les jeunes suivant les filières techniques et surtout professionnelles sont proportionnellement moins nombreux qu'au niveau régional. Le **retard scolaire** touche nettement moins les jeunes de la commune qu'en moyenne dans la Région. Néanmoins, un garçon sur cinq et plus d'une fille sur sept est en retard scolaire (deux ans ou plus). À l'issue de l'enseignement obligatoire, les jeunes habitants de Watermael-Boitsfort sont nombreux à poursuivre des études supérieures, comme en témoigne leur faible **taux d'activité**.

Près de la moitié des logements sont occupés par leur **propriétaire**, soit une proportion nettement supérieure à la moyenne régionale. Les prix de vente des maisons sont en moyenne plus élevés à Watermael-Boitsfort qu'au niveau de la Région.

Les **finances communales** se sont améliorées ces dernières années. La présence d'une population aisée bénéficie aux recettes de la commune par l'entremise des additionnels à l'impôt des personnes physiques (IPP). Le rendement de l'IPP par habitant est en effet le plus élevé de la Région.

Santé des habitants

L'**espérance de vie** des habitants de Watermael-Boitsfort est légèrement supérieure à celle de la Région bruxelloise. Par ailleurs, la participation au dépistage de certains cancers (sein et col du l'utérus) est plus élevée à Watermael-Boitsfort qu'à l'échelle régionale.

La **santé** dépend de nombreux facteurs dont le style de vie, l'environnement physique (conditions de travail, de logements) et social (statut social et familial), l'accès et la qualité des soins, etc. Le statut social, de par ses liens avec tous les autres déterminants, est un déterminant très important de l'état de santé. Ainsi, la situation socio-économique en moyenne relativement plus favorable des habitants de Watermael-Boitsfort par rapport à la situation régionale pourrait expliquer en partie l'espérance de vie supérieure à celle de la Région.

À noter toutefois qu'à Watermael-Boitsfort, la mortalité prématurée (> 75 ans) liée aux tumeurs (comprenant les cancers du sein) apparaît plus importante chez les femmes de la commune. Par ailleurs, l'incidence du cancer du côlon est plus élevée chez les hommes de Watermael-Boitsfort.

ENJEUX

Veilleissement de la population et multiplication des besoins

Les personnes âgées sont particulièrement nombreuses dans la commune. Plus que les autres communes, Watermael-Boitsfort devra encore pendant de nombreuses années faire face au vieillissement de sa population. Cela implique un développement de **services adaptés** aux personnes âgées.

Parallèlement à la forte présence des personnes âgées, les familles avec enfants sont présentes de façon significative. Cela multiplie donc les types de besoins, pas toujours aisément conciliables.

Conserver le cadre de vie tout en attirant des habitants, au travers d'une politique de logement et d'aménagement du territoire adéquate

La plupart des enjeux communaux sont liés à la préservation du **cadre de vie** (conserver les espaces verts et l'aspect village de la commune), tout en attirant des habitants. La classe moyenne est visée, celle pour qui l'acquisitif est actuellement trop onéreux, et qui n'entre pas dans les conditions pour un logement social. La mise à disposition de nouveaux **logements** représente donc un défi pour la commune, passant notamment par de nouveaux projets ou par des projets de reconversion du bâti existant en logements (par exemple d'immeubles de bureaux). Différents projets sont à l'étude comme la réaffectation de l'église Saint-Hubert en logements ou la possibilité de construire sur le parking de la gare de Boitsfort. D'autres projets sont plus avancés, notamment les lotissements Ernotte – Boondaël, rue du Loutrier, Archiducs, ...

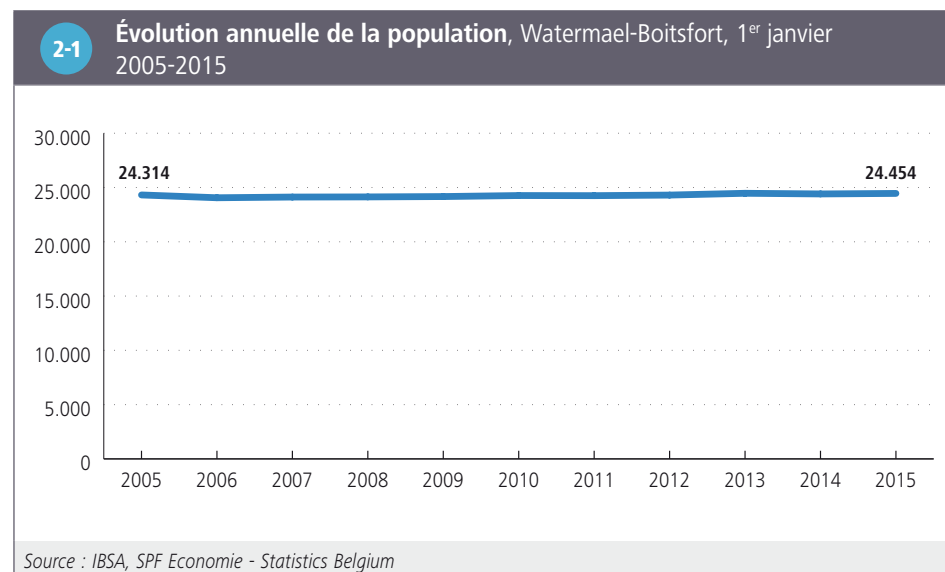
Le départ d'AXA assurance et banque de son siège social, boulevard du Souverain, est aussi un enjeu. Il représente une perte financière significative pour la commune mais aussi un potentiel de développement pour les promoteurs. Le château Albert vient d'être rénové après de longues années à l'abandon et d'autres projets sont à l'étude dans les environs. Le défi de la commune sera d'assurer un développement harmonieux de cette zone à la lisière de la Forêt de Soignes, sans porter atteinte au patrimoine naturel remarquable de la forêt et des zones Natura 2000 situées à proximité. La commune a par ailleurs prévu de réaménager la place Keym, cœur de l'ancien village de Watermael.

La question de l'**accès au logement** pour les plus défavorisés se pose également, surtout si l'on veut maintenir un certain niveau de mixité sociale dans la commune. À ce propos, la commune envisage de céder le site du champ des Cailles à la Société Régionale du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB). Par ailleurs, le logement social constitue une part importante de l'offre en logement de la commune. Outre les coûts de rénovation que génère ce parc immobilier ancien, la commune doit gérer la concentration de populations plus précarisées dans ce segment de l'offre locative (croissante du fait de la faible proportion de logements sociaux à l'échelle régionale en comparaison avec la demande) et assurer l'intégration de tous sur le territoire.

2. POPULATION

2.1. ÉVOLUTION ET MOUVEMENT DE LA POPULATION

Au 1^{er} janvier 2015, la commune de Watermael-Boitsfort compte officiellement 24 454 habitants **2-1**, soit 2 % de la population en Région bruxelloise. C'est la commune la moins densément peuplée de la Région, avec 1 891 personnes au km² (près de quatre fois moins qu'au niveau régional), notamment du fait d'une large superficie composée de la Forêt de Soignes et autres zones vertes. C'est aussi l'une des seules communes dans laquelle le nombre d'habitants stagne sur la période 2005-2015, alors que la population a crû de 17 % au niveau régional.



Tout comme les années précédentes, en 2014, la population de Watermael-Boitsfort a stagné (croissance d'à peine 0,2 %, contre 1 % au niveau de la Région). L'évolution de la population résulte de la combinaison de trois facteurs : le solde naturel, le solde migratoire interne et le solde migratoire international **2-2**.

2-2 Mouvement de la population

	Watermael-Boitsfort		Région bruxelloise	
	Nombre		Nombre	
Mouvement naturel				
<i>Naissances (2014)</i>	214	8,8 ‰	18.514	15,8 ‰
<i>Décès (2014)</i>	272	11,1 ‰	9.032	7,7 ‰
Solde naturel (2014)	-58	-2,4 ‰	9.482	8,1 ‰
Mouvement migratoire				
Solde migratoire interne (2014)	113	4,6 ‰	-13.420	-11,5 ‰
Solde migratoire international (2014)	-3	-0,1 ‰	16.106	13,8 ‰
Croissance totale (y compris l'ajustement statistique)				
Croissance annuelle de la population totale (2014)	46	0,2 %	11.687	1,0 %
Taux de croissance annuelle moyenne de la population totale (2005-2014)		0,1 %		1,6 %
Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium				
Note : L'ajustement statistique inclut les modifications ayant été enregistrées tardivement (après le 1 ^{er} mars de l'année suivante).				

Watermael-Boitsfort est la seule commune de la Région qui indique un **solde naturel** (nombre de naissances moins nombre de décès) négatif en 2014. Le nombre de naissances est donc plus faible que le nombre de décès dans cette commune, ce qui est exceptionnel en Région bruxelloise. Le **taux de natalité** est en effet près de deux fois plus bas dans la commune (9 ‰) qu'au niveau de la Région (16 ‰), tandis que le taux de mortalité y est plus élevé (11 ‰ contre 8 ‰ dans la Région).

Watermael-Boitsfort fait également partie des cinq communes de la Région qui connaissent un **solde migratoire interne** positif car le nombre de personnes en provenance d'une autre commune belge qui sont venues s'installer à Watermael-Boitsfort (1 842) est supérieur au nombre de personnes qui ont quitté la commune pour s'installer ailleurs en Belgique (1 729). Le **solde migratoire international** est

quant à lui proche de 0 en 2014 car le nombre de personnes qui viennent de l'étranger et s'installent à Watermael-Boitsfort (486) est équivalent au nombre de personnes qui quittent cette commune pour s'installer à l'étranger (489)³ - ce qui représente également une exception dans le paysage régional bruxellois.

Outre la **population officielle**, chaque commune compte aussi un certain nombre de personnes qui y habitent mais ne sont pas comptabilisées dans la population officielle (demandeurs d'asile, étrangers en situation irrégulière, diplomates et membres de leurs ménages, ...). À noter que concernant spécifiquement les naissances et les décès, les données des **Bulletins statistiques de naissance et de décès** permettent de compléter utilement les données de population officielle car elles incluent l'ensemble des personnes nées et décédées et pas seulement celles qui y résident officiellement, cf. chapitre Santé.

2.2. STRUCTURE PAR ÂGE ET SEXE

La commune de Watermael-Boitsfort abrite une proportion relativement importante de **personnes âgées** : en 2015, un cinquième de la population a 65 ans et plus (contre environ un huitième au niveau régional). Les proportions de la population d'âge actif (18-64 ans) et des plus jeunes (moins de 18 ans) sont inférieures en comparaison avec l'échelle régionale. La structure d'âge évolue peu mais indique toutefois une légère augmentation de la part de personnes âgées de 65 ans et plus dans la population (qui était de 19 % en 2005) **2-3**.

2-3 Ventilation de la population par groupe d'âge, 1 ^{er} janvier 2005 et 2015								
	Watermael-Boitsfort				Région bruxelloise			
	2005		2015		2005		2015	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
0 - 17 ans	4.967	20,4	4.916	20,1	217.522	21,6	267.922	22,8
18 - 64 ans	14.628	60,2	14.630	59,8	633.716	62,9	751.915	64,0
65 ans et plus	4.719	19,4	4.908	20,1	155.511	15,4	155.336	13,2
Total	24.314	100,0	24.454	100,0	1.006.749	100,0	1.175.173	100,0

Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

Watermael-Boitsfort est la commune la plus âgée de la Région, avec un **âge** moyen de 42,5 ans en 2015 (contre 37,4 ans à l'échelle régionale). Si Les indicateurs de structure de la population témoignent d'une plus grande stabilité de la structure d'âge à Watermael-Boitsfort qu'au niveau de la Région, cette commune indique, à l'inverse de la grande majorité des communes bruxelloises, une tendance au vieillissement de sa population. On constate en effet une légère augmentation de l'âge moyen entre 2005 et 2015. Plus particulièrement, le **coefficient de vieillissement** est passé de 95 % à près de 100 % en 2015, ce qui traduit une proportion aujourd'hui équivalente de personnes âgées de 65 ans et plus et de personnes de moins de 18 ans dans la commune. Le **coefficient de séniorité** a également augmenté, ce qui implique une tendance au vieillissement de la population de 65 ans et plus.

La **proportion de femmes** est nettement plus importante à Watermael-Boitsfort qu'à l'échelle régionale (le **rapport de masculinité** est de 86 hommes pour 100 femmes en 2015, contre 95 pour 100 pour la Région) **2-4**. Ce constat est en grande partie lié à la structure d'âge, les femmes, ayant une **espérance de vie** plus longue, étant plus représentées parmi les personnes plus âgées.

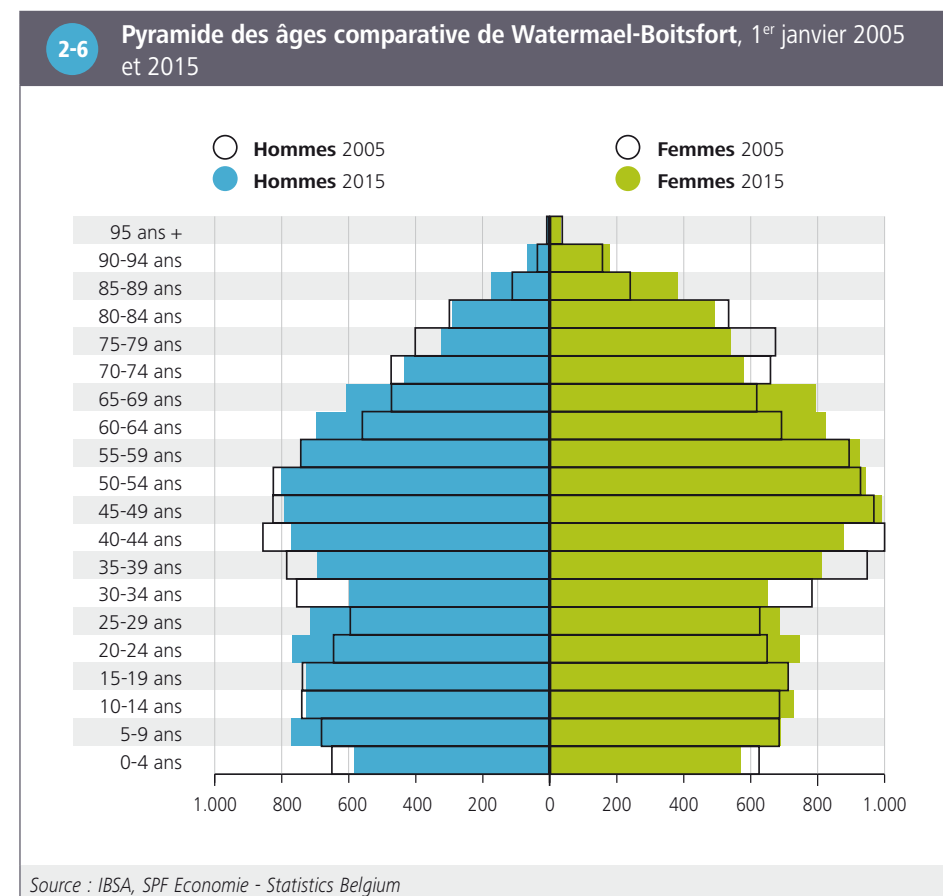
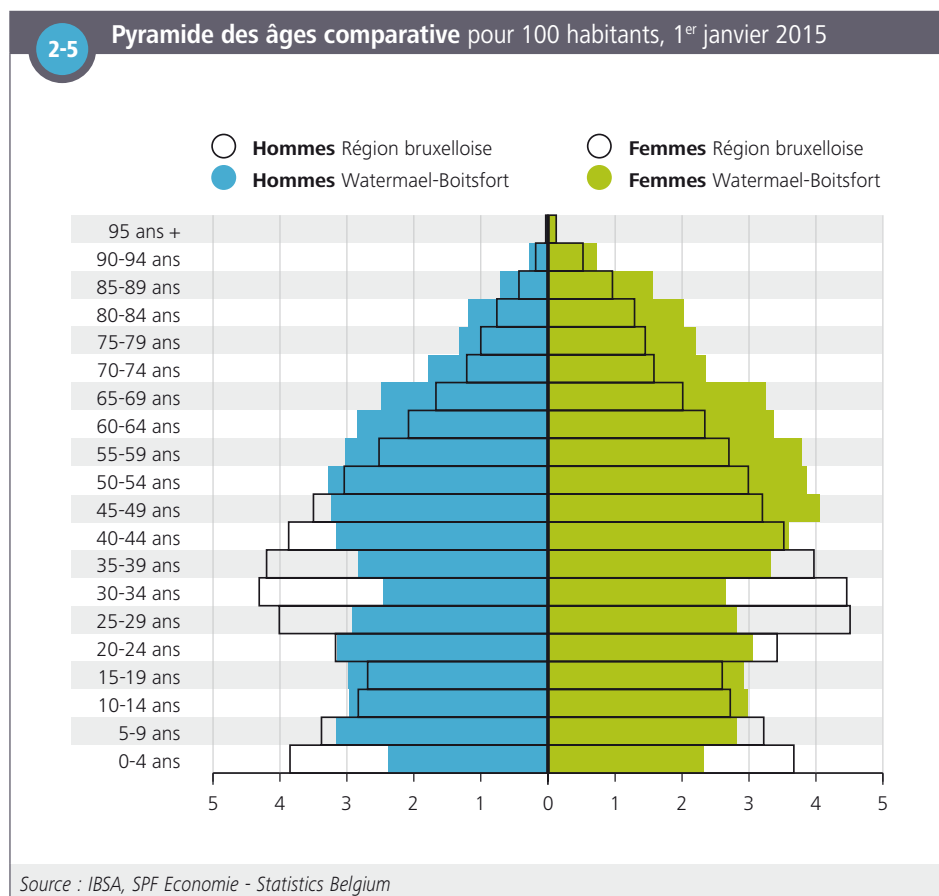
2-4 Indicateurs de structure de la population, 1 ^{er} janvier 2005 et 2015				
	Watermael-Boitsfort		Région bruxelloise	
	2005	2015	2005	2015
Âge moyen total (années)	42,1	42,5	38,5	37,4
Âge moyen hommes (années)	39,8	40,2	36,7	36,1
Âge moyen femmes (années)	44,0	44,5	40,2	38,6
Coefficient de vieillissement [65+/0-17] (%)	95,0	99,8	71,5	58,0
Ratio de dépendance [(0-17)+(65+)]/(18-64) (%)	66,2	67,1	58,9	56,3
Coefficient de séniorité [80+/65+] (%)	30,1	33,2	30,4	32,5
Rapport de masculinité (%)	85,4	85,9	92,4	95,1

Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

3 Ces nombres incluent les changements de registre, les radiations et les réinscriptions après radiations.

La première **pyramide des âges comparative** illustre l'aspect très contrasté de la pyramide des âges à Watermael-Boitsfort par rapport à celle de la Région bruxelloise. Contrairement à la pyramide des âges régionale en forme de sapin, la pyramide des âges de Watermael-Boitsfort est nettement plus droite. En effet, en comparaison avec la Région, les jeunes adultes et les très jeunes enfants y sont nettement sous-représentés, contrairement à l'ensemble des tranches d'âge supérieur à 50 ans (et à 45 ans pour les femmes). On constate également, à partir de 45 ans environ, la plus grande proportion de femmes que d'hommes dans la commune **2-5**. Notons que l'**indice conjoncturel de fécondité** est plus bas à Watermael-Boitsfort (1,5) qu'à l'échelle régionale (1,9).

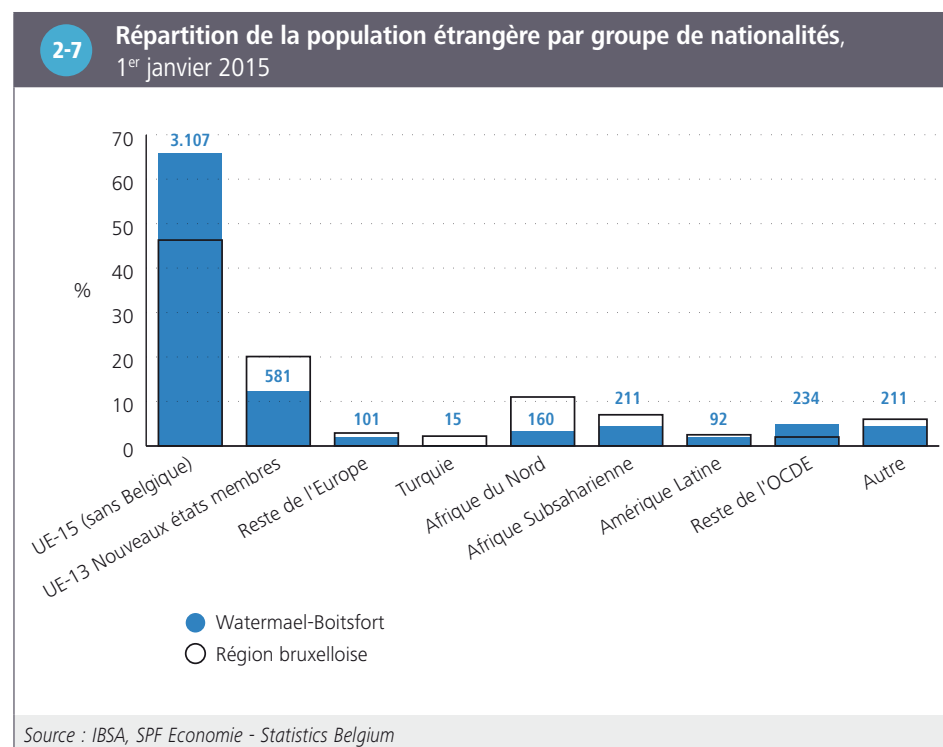
L'évolution de l'allure de la deuxième **pyramide des âges entre 2005 et 2015** témoigne de la relative stabilité de la pyramide des âges de Watermael-Boitsfort **2-6**. Toutefois, on constate une diminution du nombre de très jeunes enfants, du nombre d'adultes entre environ 30 et 45 ans, ainsi qu'une certaine diminution du nombre de personnes âgées de 70 à 85 ans (ce dernier phénomène n'est toutefois pas spécifique à Watermael-Boitsfort et s'observe dans pratiquement toutes les communes bruxelloises). Par contre, une augmentation du nombre de personnes de 60-70 et des 85-89 ans est constatée, de même qu'une légère augmentation du nombre de jeunes adultes entre 20 et 30 ans.



2.3. NATIONALITÉS

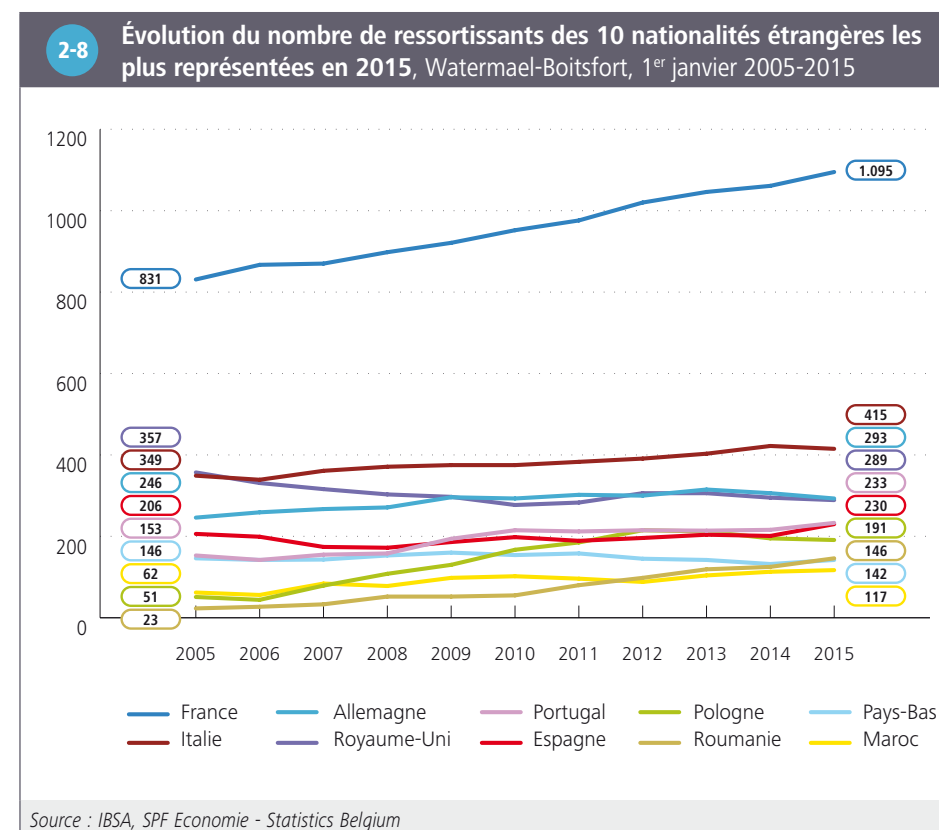
Au 1^{er} janvier 2015, 4 712 personnes, soit 19 % de la population de Watermael-Boitsfort, ont une **nationalité étrangère** - une proportion largement inférieure à la moyenne régionale (34 %). Parmi les habitants de Watermael-Boitsfort de nationalité étrangère, 66 % sont ressortissants d'un pays de l'Europe des 15 (UE-15) et 12 % des nouveaux États membres (UE-13). Les ressortissants d'un pays de l'UE-15 sont - en proportion - nettement plus représentés à Watermael-Boitsfort qu'à l'échelle régionale, au contraire des ressortissants des autres groupes de pays à l'exception du groupe «reste de l'OCDE»⁴

2-7.



4 Cette catégorie comprend les pays suivants : Australie, Canada, Corée du Sud, États-Unis, Japon et Nouvelle-Zélande.

Parmi les personnes de **nationalité étrangère**, les personnes de nationalité française sont de loin les plus représentées à Watermael-Boitsfort. En outre, leur nombre indique une tendance à la hausse entre 2005 et 2015 (2-8). Loin derrière, on trouve en deuxième lieu les personnes de nationalité italienne, suivies des personnes de nationalité allemande et britannique. Cette dernière peut être liée à la présence d'une école internationale anglophone dans la commune («The International School of Brussels»). On constate une certaine augmentation du nombre de personnes de nationalité polonaise et roumaine dans la commune sur la période (en lien avec l'adhésion à l'UE de la Pologne en 2004 et de la Roumanie en 2007), mais qui reste modérée en comparaison avec d'autres communes de la Région. Une certaine augmentation du nombre de personnes de nationalité marocaine est également observée à Watermael-Boitsfort, à l'instar de quelques autres communes de **deuxième couronne**.



2.4. MÉNAGES

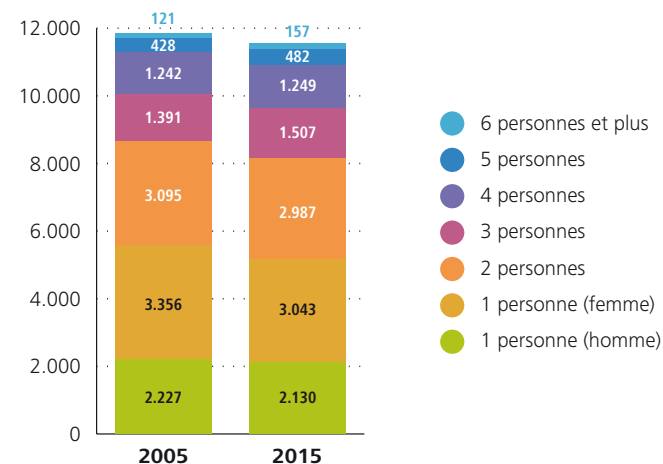
Au 1^{er} janvier 2015, Watermael-Boitsfort comptait 11 555 ménages privés, soit 305 ménages de moins qu'en 2005. En 2015, 45 % des ménages sont composés d'une seule personne, 26 % de deux personnes et 29 % de minimum trois personnes à Watermael-Boitsfort (contre respectivement 47 %, 26 % et 27 % en 2005). La part de ménages d'une seule personne a donc légèrement diminué, à l'inverse des ménages de minimum trois personnes (essentiellement les ménages composés de 3 personnes) **2-9**.

La **taille** moyenne des ménages privés est légèrement inférieure mais proche à Watermael-Boitsfort (2,08) et en Région bruxelloise (2,14) en 2015.

Les **couples sans enfants** sont, en proportion, légèrement plus représentés à Watermael-Boitsfort (18 % des ménages) qu'à l'échelle de la Région (15 %), de même que les familles monoparentales (13,5 % contre 11,6 %), à l'inverse des couples avec enfants et des personnes isolées **2-10**. La présence un peu plus importante de familles monoparentales peut être liée à celle des logements sociaux, fortement représentés dans la commune (cf. chapitre Logement). Comme dans bon nombre de communes de **deuxième couronne** (souvent relativement plus âgées), les femmes sont majoritaires parmi les personnes isolées à Watermael-Boitsfort (59 %). Par ailleurs, 87 % des parents isolés (famille monoparentale) sont des femmes dans la commune (une proportion similaire à celle de la Région)⁵.

2-9

Évolution du nombre de ménages privés par taille, Watermael-Boitsfort, 1^{er} janvier 2005 et 2015



Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

2-10

Nombre de ménages privés selon le type de ménage, 1^{er} janvier 2015

	Watermael-Boitsfort		Région bruxelloise	
	Nombre	%	Nombre	%
Personne isolée	5.167	44,7	252.404	46,5
Couples sans enfant	2.028	17,6	82.157	15,1
<i>Mariés</i>	1.520	13,2	56.694	10,4
<i>Cohabitants</i>	508	4,4	25.463	4,7
Couples avec enfant(s)	2.581	22,3	128.289	23,6
<i>Mariés</i>	1.902	16,5	104.484	19,3
<i>Cohabitants</i>	679	5,9	23.805	4,4
Familles monoparentales	1.563	13,5	62.690	11,6
Autres	216	1,9	17.130	3,2
Total	11.555	100,0	542.670	100,0

Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

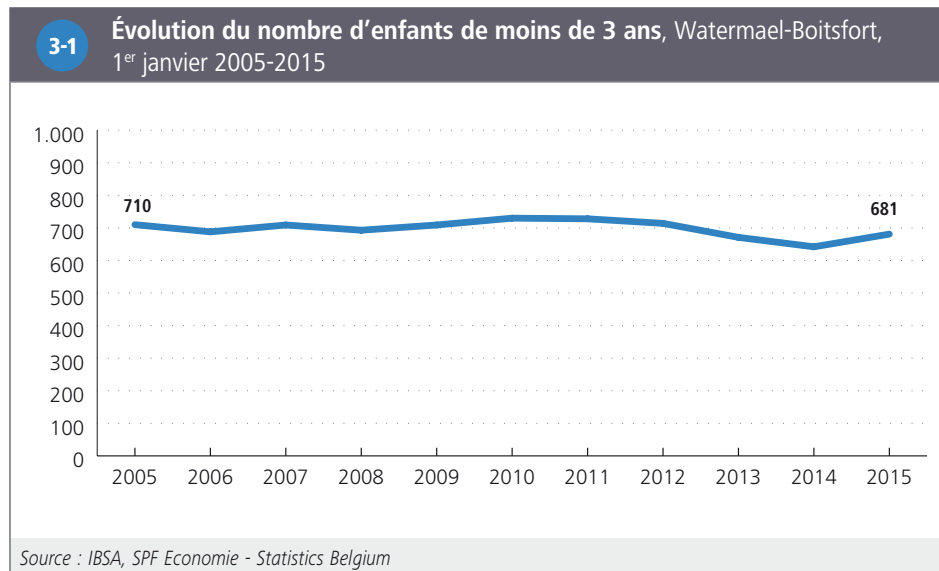
⁵ À noter que chaque personne ne peut être domiciliée qu'à une seule adresse. Les enfants concernés par la garde alternée des parents ne sont donc comptés qu'une seule fois, là où ils sont domiciliés, généralement chez la mère. Le nombre de pères célibataires est donc sous-estimé.

3. PETITE ENFANCE

3.1. ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

Au 1^{er} janvier 2015, Watermael-Boitsfort compte 681 enfants de moins de trois ans, ce qui représente 2,8 % de la population totale (contre 4,6 % en Région bruxelloise). C'est la seule commune où le nombre d'enfants indique une légère diminution sur la période 2005-2015 (-4 %, contre +25 % à l'échelle de la Région). On note cependant une légère hausse de ce nombre à Watermael-Boitsfort entre le 1^{er} janvier 2014 et 2015

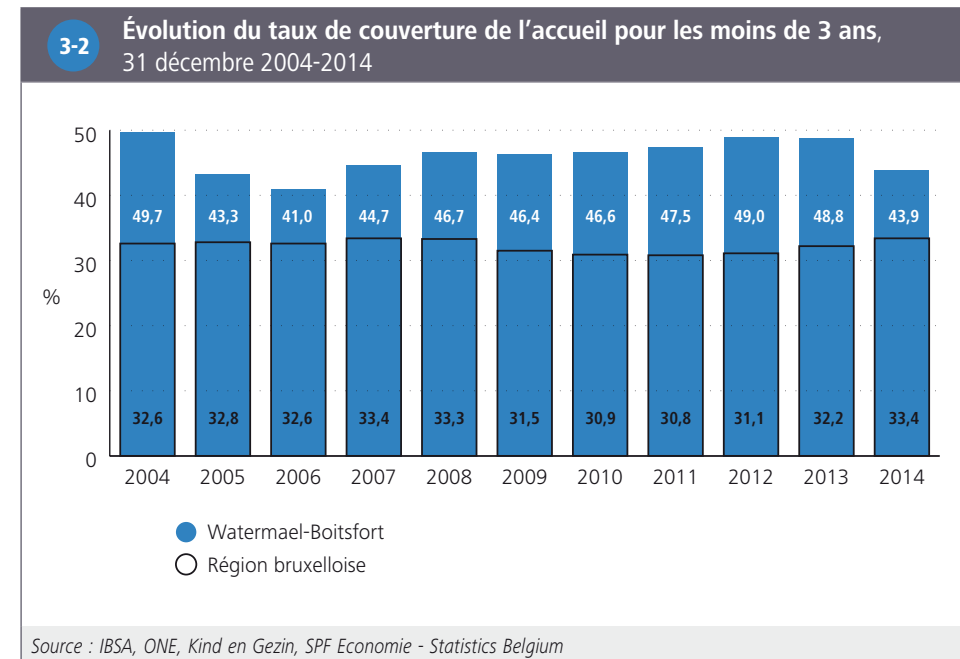
3-1



3.2. OFFRE D'ACCUEIL : TAUX DE COUVERTURE ET ACCESSIBILITÉ

Le **taux de couverture** de l'accueil pour les enfants de moins de 3 ans est nettement plus élevé à Watermael-Boitsfort (44 %) qu'à l'échelle régionale (33 %) au 31 décembre 2014. Entre 2004 et 2014, le taux de couverture a fluctué entre 40 % et 50 % dans la commune, ce qui correspond donc en moyenne à près d'une place pour deux enfants de moins de 3 ans

3-2



Au 31 décembre 2014, on dénombre au total 299 places en milieu d'accueil à Watermael-Boitsfort **3-3**. Il s'agit de l'ensemble des places, dont certaines sont réservées aux enfants du personnel d'entreprises ou d'institutions qui n'habitent pas forcément en Région bruxelloise. Comme dans la plupart des communes bruxelloises, les places dans des milieux d'accueil collectif sont largement majoritaires (85 %) mais dans une proportion inférieure à l'échelle régionale (97 %), les milieux d'accueil de type familial (accueillant(e)) étant donc relativement plus représentés dans la commune qu'au niveau régional.

En excluant les places réservées à certaines catégories d'enfants (ex. crèches d'entreprises, milieux d'accueil réservés à certaines communautés nationales ou religieuses) et en considérant uniquement celles dont le tarif est variable selon le revenu des parents, le taux de couverture est de 31 % à Watermael-Boitsfort (contre 20 % en Région bruxelloise). Ainsi, on compte près d'une **place accessible** à tous et à tarif selon le revenu pour trois enfants à Watermael-Boitsfort.

3-3 Offre d'accueil pour les moins de 3 ans et accessibilité, 31 décembre 2014		
	Watermael-Boitsfort	Région bruxelloise
Offre de milieux d'accueil		
Nombre de places en milieu d'accueil collectif	255	17.408
Nombre de places en milieu d'accueil familial	44	573
Nombre total de places en milieu d'accueil	299	17.981
Accessibilité de l'offre		
Nombre de places en milieu d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans	43,9	33,4
Nombre de places en milieu d'accueil (tarif selon le revenu et accessible à tous) pour 100 enfants de moins de 3 ans	30,8	19,9
Part des places en milieu d'accueil dont le tarif est selon le revenu sur le total des places (%)	70,2	70,8
<i>Source : IBSA, ONE, Kind en Gezin, SPF Economie - Statistics Belgium</i>		

4. ENSEIGNEMENT

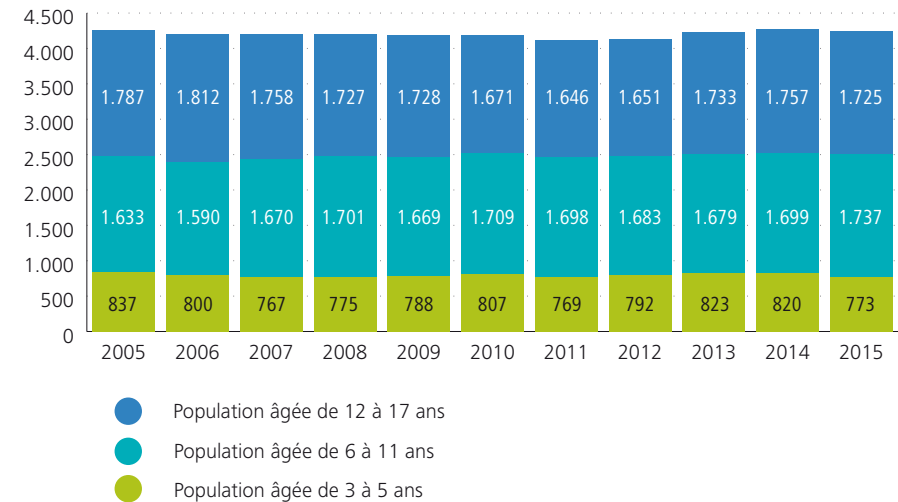
4.1. ÉVOLUTION DE LA POPULATION ÂGÉE DE 3 À 17 ANS

Entre 2005 et 2015, le nombre d'enfants et d'adolescents (3 à 17 ans) indique une relative stabilité à Watermael-Boitsfort (contrairement à la plupart des communes bruxelloises dans lesquelles ce nombre augmente). Les parts des enfants de 3 à 5 ans, de 6 à 11 ans et d'adolescents (12-17 ans) dans la population totale sont également restées plus ou moins stables pendant cette période - environ respectivement 3 %, 7 % et 7 % pour chacune de ces tranches d'âge.

Notons que les chiffres de la figure 4-1 sont basés sur la [population officielle](#), ce qui implique que certains enfants (dont les parents sont diplomates, inscrits au Registre d'attente, ou encore en situation irrégulière par exemple) ne sont pas inclus. Ces derniers peuvent néanmoins fréquenter une école de la commune et être inclus dans les données de population scolaire (cf. point suivant). La population scolaire reprend par ailleurs des adolescents de plus de 17 ans encore en scolarité. À l'inverse, certains élèves comptabilisés dans la population officielle peuvent ne pas se retrouver dans les données de population scolaire car celle-ci inclut uniquement les élèves qui suivent un enseignement dans une école de la Communauté française ou flamande. À Watermael-Boitsfort, ce dernier phénomène semble plus important que le premier dans le cas des élèves du primaire et du secondaire, car le nombre d'enfants et d'adolescents comptabilisé dans la population scolaire est inférieur à celui repris dans les chiffres de population officielle.

4-1

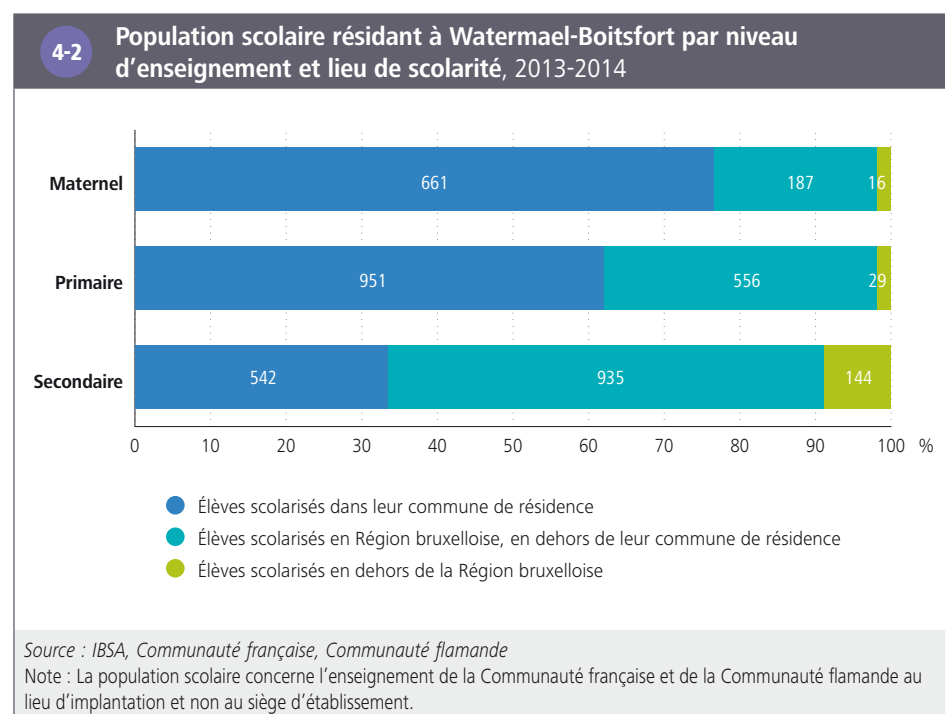
Évolution de la population de 3 à 17 ans, Watermael-Boitsfort, 1^{er} janvier 2005-2015



Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

4.2. POPULATION SCOLAIRE : NIVEAU, LIEU DE SCOLARITÉ ET FORME D'ENSEIGNEMENT

Au cours de l'année scolaire 2013-2014, respectivement 864, 1 536 et 1 621 **élèves** résidant à Watermael-Boitsfort sont inscrits dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire de l'une des deux Communautés (française ou flamande)⁶. Plus de trois quart (76 %) des élèves inscrits en maternelle, 62 % des élèves inscrits en primaire et seulement 33 % des élèves inscrits en secondaire fréquentent une école implantée à Watermael-Boitsfort **4-2**.



En comparaison avec la Région bruxelloise, en proportion, les élèves du secondaire qui résident à Watermael-Boitsfort suivent nettement plus fréquemment la **filière** d'enseignement général, et moins souvent l'enseignement technique ou - encore moins souvent - l'enseignement professionnel : 44 %, 12 % et 7 % des élèves de Watermael-Boitsfort en secondaire sont inscrits respectivement dans l'enseignement général, technique et professionnel, contre 29 %, 17 % et 16 % des élèves au niveau régional **4-3**. Par ailleurs, la part d'élèves dans l'enseignement spécialisé (primaire et secondaire) est moindre à Watermael-Boitsfort (3,3 %) qu'à l'échelle de la Région (4,6 %).

4-3 Répartition de la population scolaire dans l'enseignement obligatoire au lieu de résidence par niveau et par forme d'enseignement, 2013-2014

	Watermael-Boitsfort		Région bruxelloise
	Nombre	% dans le niveau	% dans le niveau
Enseignement primaire			
Primaire ordinaire	1.467	95,5	94,5
Primaire spécialisé	69	4,5	5,5
Primaire total	1.536	100,0	100,0
Enseignement secondaire			
Secondaire 1 ^{er} degré	555	34,2	33,7
Secondaire 2 ^e et 3 ^e degrés (et 4 ^e degré pour la Communauté française)			
<i>Général</i>	713	44,0	29,2
<i>Technique</i>	198	12,2	16,9
<i>Artistique</i>	9	0,6	0,4
<i>Professionnel</i>	112	6,9	16,1
Secondaire spécialisé	34	2,1	3,7
Secondaire total	1.621	100,0	100,0

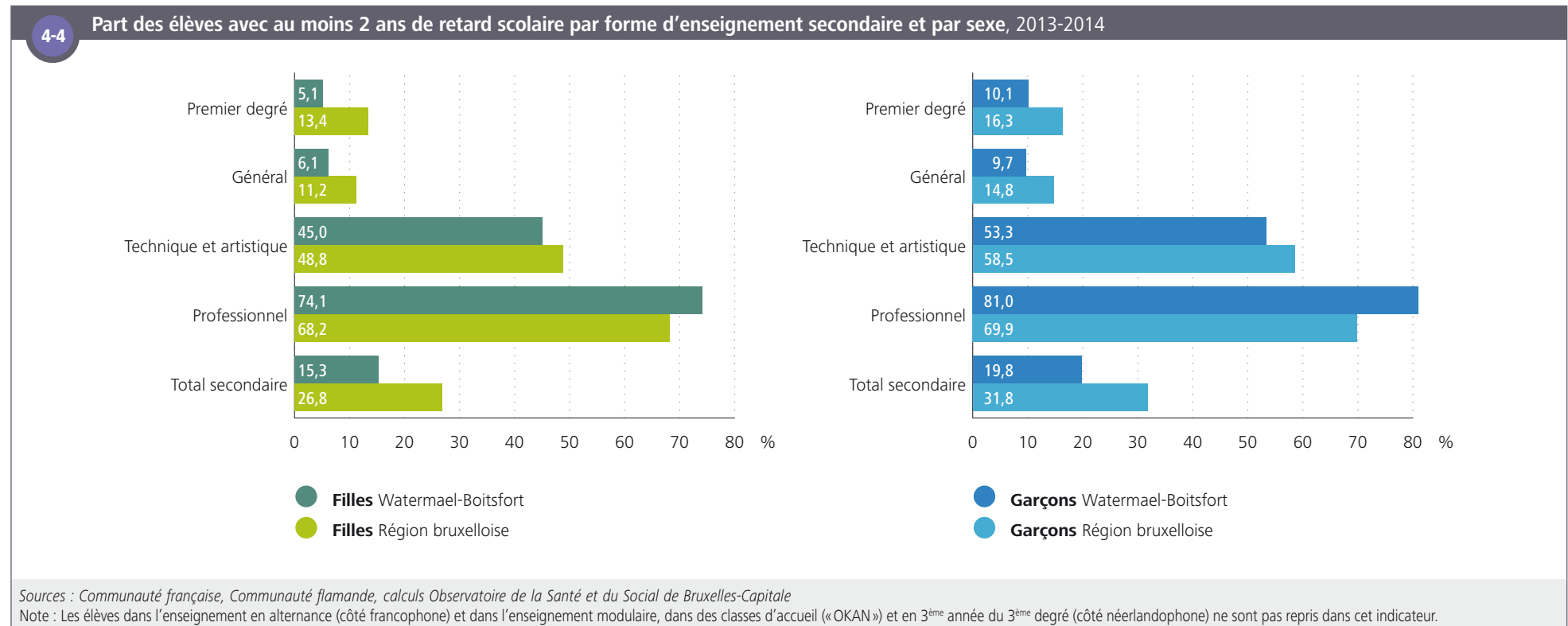
Source : IBSA, Communauté française, Communauté flamande
 Note : Les regroupements de données de la Communauté française et de la Communauté flamande ont été faits au niveau des formes d'enseignement.

6 Les élèves suivant un enseignement hors Communautés (écoles européennes, écoles internationales ou privées non homologuées par les Communautés, ou les élèves scolarisés chez eux) ne sont donc pas comptabilisés.

4.3. RETARD SCOLAIRE

La proportion d'élèves en **retard scolaire** (deux ans de retard ou plus) est liée de façon importante à la filière et ce, tant à Watermael-Boitsfort qu'à l'échelle régionale. Le pourcentage d'élèves en retard scolaire est nettement plus important dans la filière professionnelle, suivie de la filière technique et artistique et ensuite de l'enseignement général. Par ailleurs, le retard scolaire est, de manière générale, plus important parmi les garçons que parmi les filles.

Il apparaît que la proportion d'élèves en retard scolaire en secondaire (toutes filières confondues) est nettement moindre à Watermael-Boitsfort qu'au niveau de la Région, tant pour les filles que pour les garçons. Ce constat se vérifie pour le premier degré, l'enseignement général et également (mais dans une moindre mesure) pour l'enseignement technique et artistique. Par contre, le retard scolaire des élèves de Watermael-Boitsfort qui suivent l'enseignement professionnel (un peu plus d'une centaine de jeunes, cf. supra) apparaît, en proportion, plus important qu'à l'échelle régionale ⁴⁻⁴.

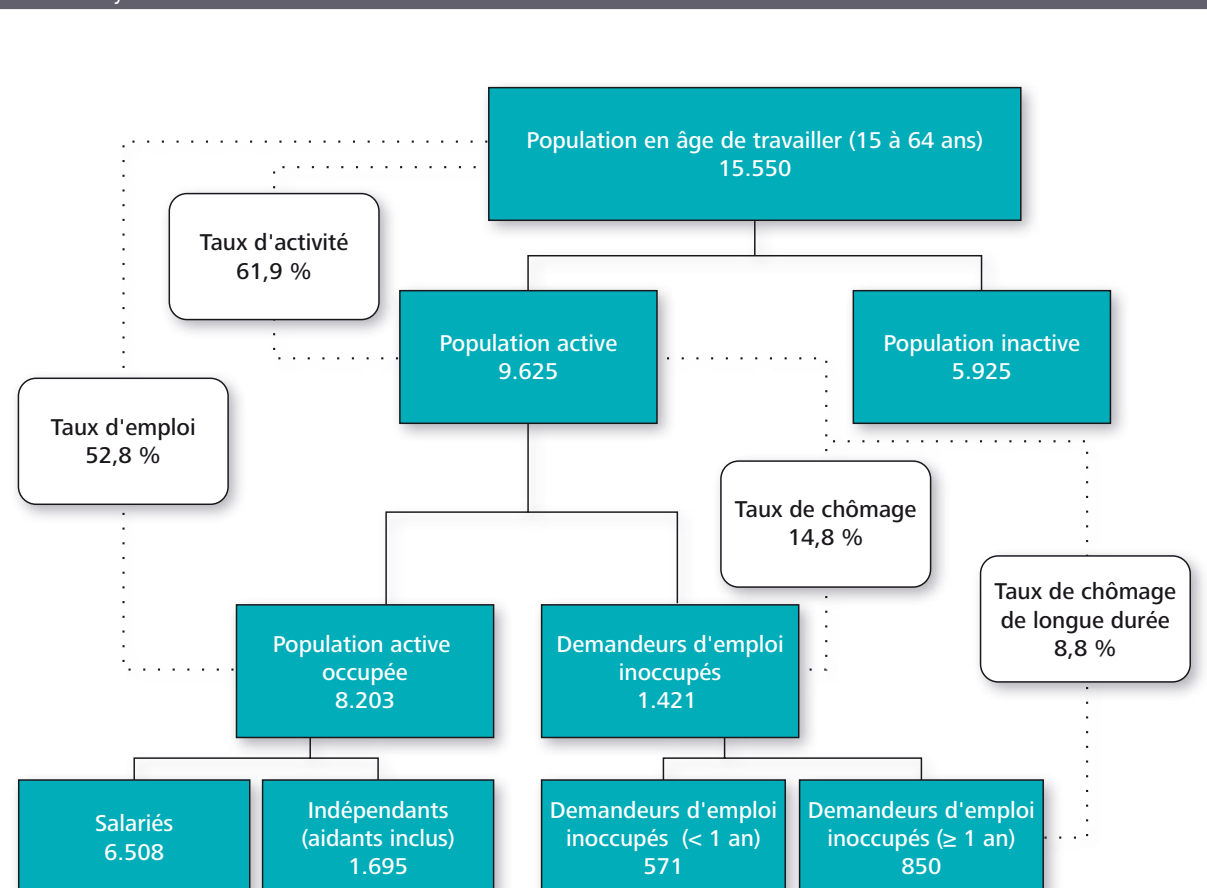


5. MARCHÉ DU TRAVAIL

5.1. POSITION SOCIOÉCONOMIQUE DE LA POPULATION

En 2013, 62 % des 15 550 personnes en âge de travailler (15-64 ans) à Watermael-Boitsfort sont actives sur le marché du travail. Parmi elles, 85 % sont en emploi et 15 % sont inscrites auprès d'Actiris comme «demandeur d'emploi inoccupé» (DEI). Parmi ces personnes au chômage, 60 % le sont depuis au moins un an ⁵⁻¹7.

5-1 Structure et principaux indicateurs de la population en âge de travailler, Watermael-Boitsfort, moyenne annuelle 2013



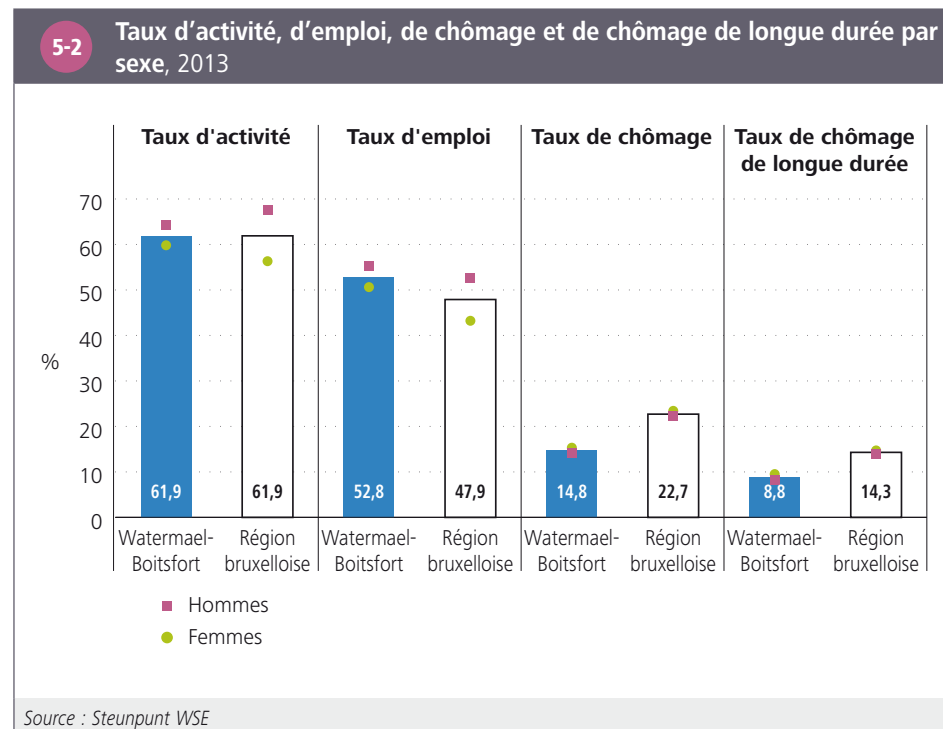
Sources : Steunpunt WSE, ACTIRIS

7 Dans ce chapitre, la population active et la population active occupée sont sous-estimées car elles ne prennent pas en compte les personnes qui travaillent dans les institutions européennes et internationales, les marins de la marine marchande, le personnel domestique, et les travailleurs au noir.

5.2. TAUX D'ACTIVITÉ, D'EMPLOI ET DE CHÔMAGE

En comparaison avec la Région bruxelloise, le **taux d'activité** à Watermael-Boitsfort est plus élevé pour les femmes et moins élevé pour les hommes. Au sein de la **population active**, l'accès à l'emploi apparaît relativement plus facile pour les habitants de Watermael-Boitsfort : le **taux de chômage** (total et de longue durée⁸) y est nettement plus bas qu'au niveau de la Région, tant pour les hommes que pour les femmes. Enfin, les **taux d'emploi** sont plus élevés dans la commune qu'au niveau régional pour les deux sexes, mais de façon plus marquée pour les femmes.

Tant au niveau des **taux d'activité** que **d'emploi**, les **inégalités de genre** sont moins importantes à Watermael-Boitsfort qu'à l'échelle régionale **5-2**.



Le **taux d'activité** des **jeunes** (15-24 ans) à Watermael-Boitsfort est plus bas qu'à l'échelle régionale (21,5 % contre 29 %), probablement du fait d'une plus grande proportion de jeunes qui suivent des études supérieures. Parmi les jeunes actifs, le **taux de chômage** est inférieur à celui de la Région (31,5 % des jeunes actifs de Watermael-Boitsfort sont au chômage, contre 36 % à l'échelle régionale). Pour les tranches d'**âge supérieur**, toujours en comparaison avec la Région, les **taux d'activité** et **d'emploi** sont plus élevés chez les habitants de Watermael-Boitsfort et les taux de chômage, nettement plus bas - avec des différences croissantes avec l'âge **5-3**.

5-3 Taux d'activité, d'emploi et de chômage par groupe d'âge, 2013

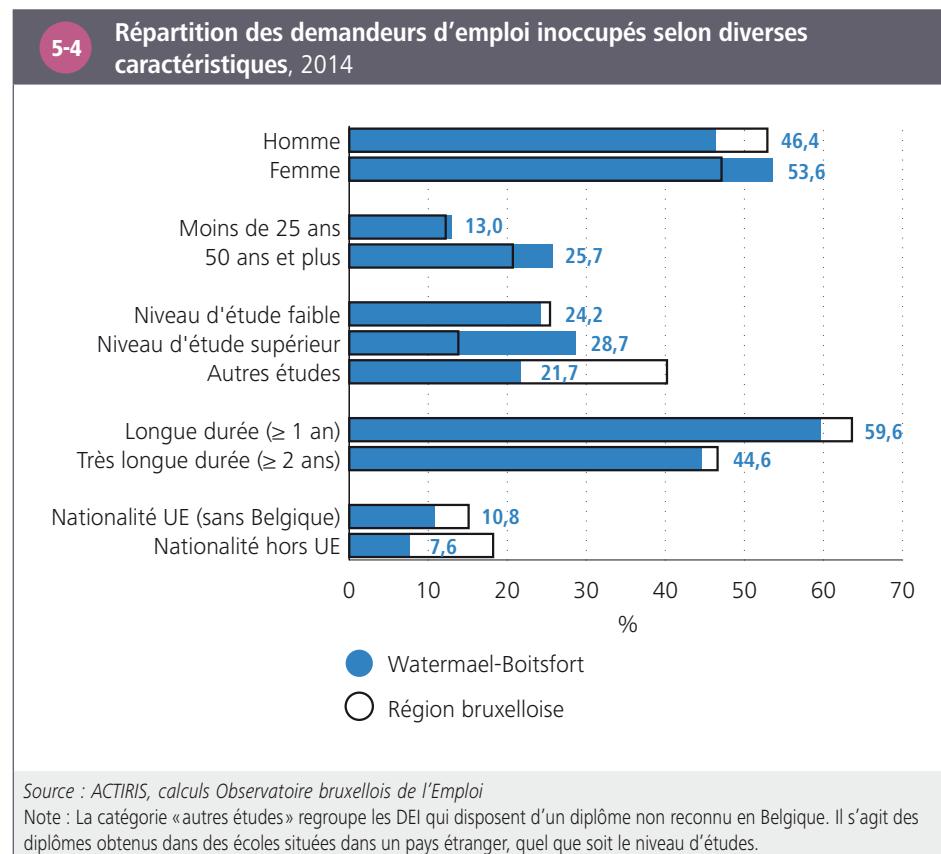
Groupe d'âge	Taux d'activité (%)		Taux d'emploi (%)		Taux de chômage (%)	
	Watermael-Boitsfort	Région bruxelloise	Watermael-Boitsfort	Région bruxelloise	Watermael-Boitsfort	Région bruxelloise
15 à 24 ans	21,5	28,7	14,8	18,3	31,5	36,3
25 à 49 ans	76,5	73,1	65,0	57,1	15,0	21,9
50 à 64 ans	63,3	58,8	56,4	42,1	10,9	20,1
Total	61,9	61,9	52,8	47,9	14,8	22,7

Source : Steunpunt WSE

8 Le **taux de chômage** de longue durée correspond à la part des personnes au chômage depuis un an et plus parmi les actifs.

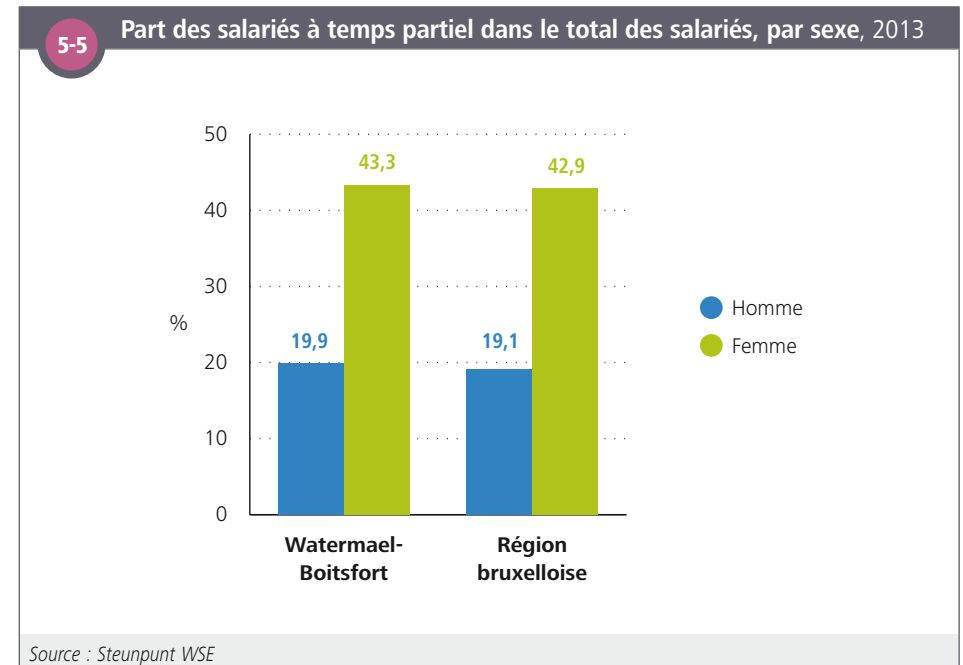
5.3. PROFIL DES DEMANDEURS D'EMPLOI INOCCUPÉS

Le profil des **demandeurs d'emploi inoccupés** (DEI) diffère sensiblement à Watermael-Boitsfort et au niveau de la Région, ce qui peut contribuer à expliquer en partie le **taux de chômage** plus bas au sein de la commune. Une des différences notables se situe en termes de niveau de diplôme : en proportion, le niveau d'études des DEI à Watermael-Boitsfort est nettement plus élevé qu'à l'échelle régionale (près de 29 % sont diplômés de l'enseignement supérieur dans la commune). La proportion de DEI ayant un diplôme non reconnu en Belgique («Autres études») est par ailleurs nettement moindre à Watermael-Boitsfort. Par ailleurs, on y retrouve - en proportion - nettement moins de personnes de nationalité étrangère, plus de femmes, et plus de personnes âgées d'au moins 50 ans. Enfin, la proportion de demandeurs d'emploi de longue durée y est également moins importante **5-4**.



5.4. TRAVAILLEURS À TEMPS PARTIEL

De manière générale, à Watermael-Boitsfort comme à l'échelle régionale, le temps partiel touche nettement plus souvent les femmes que les hommes. La part de travailleurs à temps partiel est équivalente dans la commune et au niveau de la Région bruxelloise **5-5**.



6. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

6.1. EMPLOI INTÉRIEUR

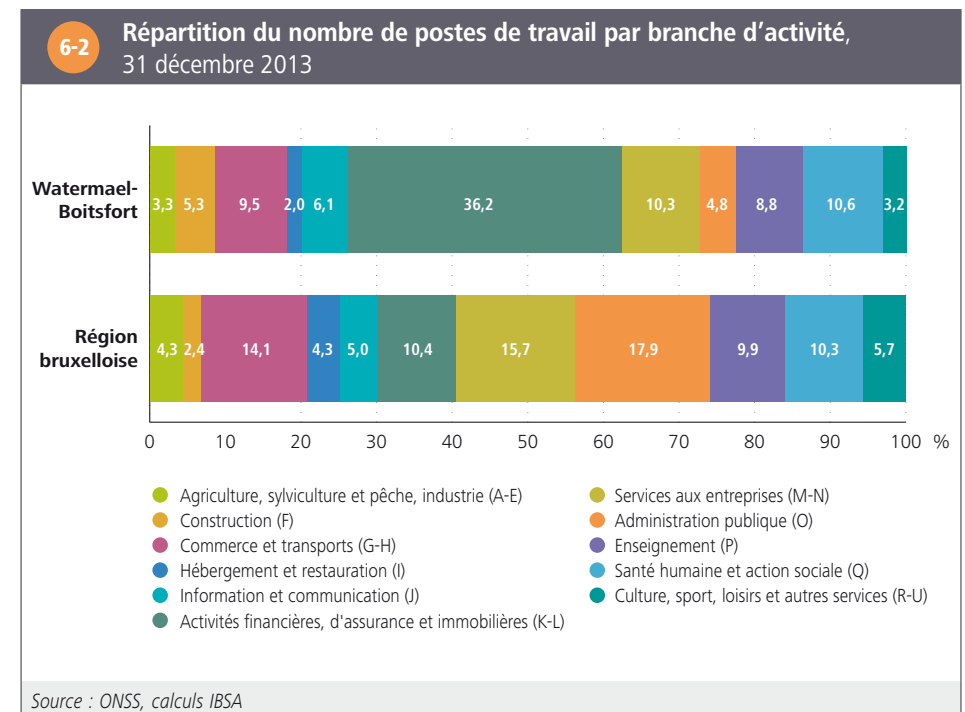
Concernant l'emploi intérieur en 2013, 1 880 indépendants et 10 498 salariés travaillent à Watermael-Boitsfort (quelle que soit leur commune de résidence), ce qui représente 2 % tant des indépendants que des salariés de la Région.

Parmi les postes de salariés, la proportion de postes d'employés est nettement plus importante à Watermael-Boitsfort qu'à l'échelle de la Région (82 % contre 61 %), à l'inverse à la fois des postes d'ouvriers (12 % contre 20 %) et de fonctionnaires (6 % contre 19 %) ⁶⁻¹.

6-1 Nombre de postes de travail salarié au lieu de travail selon le sexe et le statut, 31 décembre 2013		
	Watermael-Boitsfort	Région bruxelloise
Nombre total de postes de travail au lieu de travail	10.445	621.821
Répartition par sexe (en % du total)		
Homme	49,0	49,8
Femme	51,0	50,2
Répartition par statut (en % du total)		
Ouvriers	12,5	20,2
Employés	81,9	60,8
Fonctionnaires	5,6	19,1

Source : ONSS, calculs IBSA

En termes de répartition des postes de travail par **branche d'activité** ⁶⁻², le secteur des activités financières, d'assurances et immobilières constitue de loin le premier secteur en matière d'emplois à Watermael-Boitsfort (avec 36 % des postes, soit plus de trois fois plus - en proportion - qu'au niveau régional). C'est la quatrième commune bruxelloise en termes de nombre de postes dans ce secteur. En effet, la commune héberge plusieurs sièges et bureaux de grandes entreprises dans le secteur des activités financières et d'assurances (AXA, Keytrade Bank, American Express, etc.), essentiellement localisés le long du boulevard du Souverain et de la chaussée de la Hulpe.



6.2. ENTREPRISES

Les statistiques sur le **nombre d'entreprises** présentées ici portent sur les **unités locales d'établissement** (sièges d'exploitation des entreprises ayant au minimum un salarié déclaré à l'ONSS) d'une part, et sur les **entreprises assujetties à la TVA** (qui ne décomptent que les sièges sociaux d'entreprises) d'autre part⁹.

Au 31 décembre 2013, Watermael-Boitsfort compte 633 unités locales d'établissement sur son territoire (soit 2 % du nombre total d'unités en Région bruxelloise). Les établissements de relativement grande **taille** – entre 50 et 199 salariés – sont, en proportion, légèrement plus représentés à Watermael-Boitsfort qu'à l'échelle régionale, contrairement aux établissements de très grande taille (200 salariés et plus) **6-3**.

6-3 Nombre d'unités locales d'établissement selon la taille, 31 décembre 2013		
	Watermael-Boitsfort	Région bruxelloise
Nombre total d'unités locales d'établissement	633	34.881
Répartition par classe de taille en nombre de salariés (en % du total)		
1 à 9 salariés	77,6	78,2
10 à 49 salariés	15,6	16,6
50 à 199 salariés	5,8	3,8
200 salariés et plus	0,9	1,4
<i>Source : ONSS, données décentralisées, calculs IBSA</i>		
<i>Note : Localisation selon le siège de l'unité locale d'établissement.</i>		

Au 31 décembre 2014, 2 314 **entreprises assujetties à la TVA** ont leur siège social à Watermael-Boitsfort (soit 2 % de l'ensemble des entreprises assujetties à la TVA en Région bruxelloise).

La dynamique de **créations** d'entreprises a été un peu plus faible à Watermael-Boitsfort qu'au niveau régional entre 2010 et 2014 : 10,4 entreprises par an ont été créées en moyenne à Watermael-Boitsfort pour 100 entreprises, contre 12,0 pour 100 au niveau de la Région.

Les **cessations** ont elles aussi été, en proportion, légèrement moindres au sein de la commune (7,4 cessations en moyenne par an pour 100 entreprises contre 8,3 pour 100 au niveau régional).

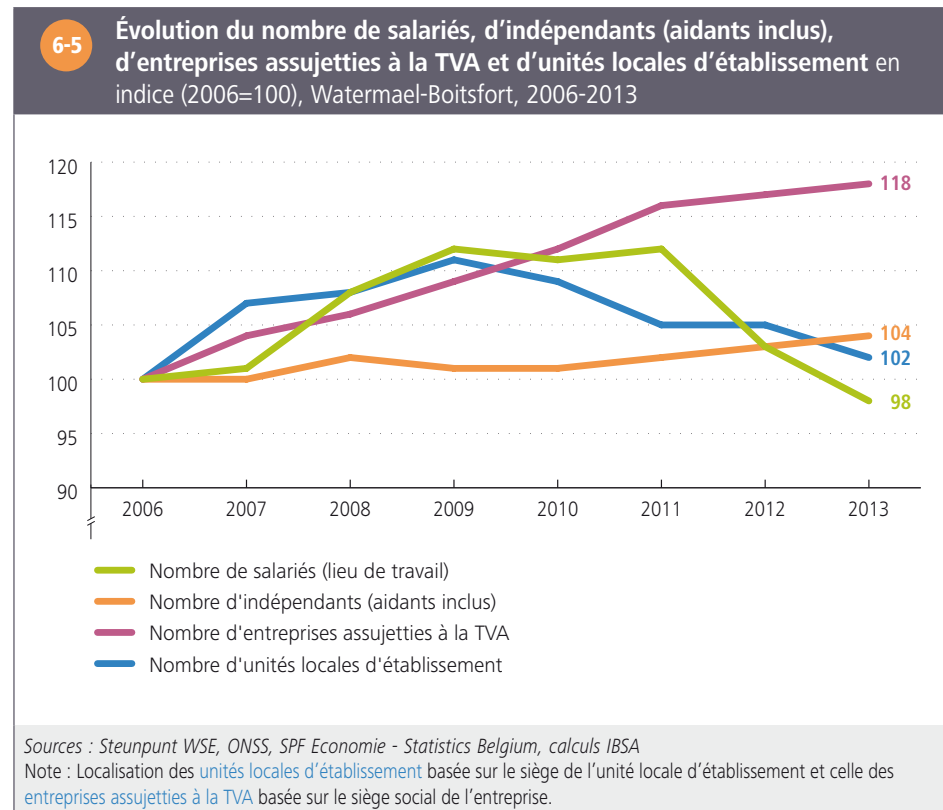
Les **faillites** d'entreprises (qui ne représentent qu'une partie des cessations) sont également nettement moins nombreuses (en termes relatifs toujours) à Watermael-Boitsfort sur cette période (0,9 entreprises sur 100 à Watermael-Boitsfort, contre 2,6 sur 100 au niveau régional) **6-4**. Les taux de faillites ont été inférieurs à Watermael-Boitsfort qu'à l'échelle régionale quel que soit le secteur d'activité considéré.

6-4 Démographie d'entreprises		
	Watermael-Boitsfort	Région bruxelloise
Nombre d'entreprises assujetties à la TVA au 31 décembre 2014	2.314	94.436
Taux annuel moyen de création d'entreprises assujetties à la TVA (2010-2014) (%)	10,4	12,0
Taux annuel moyen de cessation d'entreprises assujetties à la TVA (2010-2014) (%)	7,4	8,3
Taux annuel moyen de faillite d'entreprises (2010-2014) (%)	0,9	2,6
<i>Source : SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA</i>		
<i>Notes : Localisation selon le siège social de l'unité légale. Les différents taux présentés correspondent aux taux annuels moyens calculés sur la période 2010-2014.</i>		

⁹ Le nombre d'**entreprises assujetties à la TVA** est pratiquement toujours plus élevé que le nombre d'**unités locales d'établissement** au sein d'une commune. Cela est dû au fait que les statistiques des assujettis à la TVA reprennent les entreprises qui ne déclarent aucun salarié à l'ONSS, comme c'est le cas d'un grand nombre d'indépendants. Ces entreprises sans salarié ne sont pas prises en compte dans les statistiques sur les unités locales d'établissement.

6.3. ÉVOLUTION 2006-2013

Les salariés et les unités locales d'établissement montrent une évolution relativement proche à Watermael-Boitsfort sur la période 2006-2013. Par ailleurs, une certaine augmentation du nombre d'entreprises assujetties à la TVA est constatée (+18 %), tandis que le nombre d'indépendants augmente à peine au cours de cette période (+4 %) 6-5.

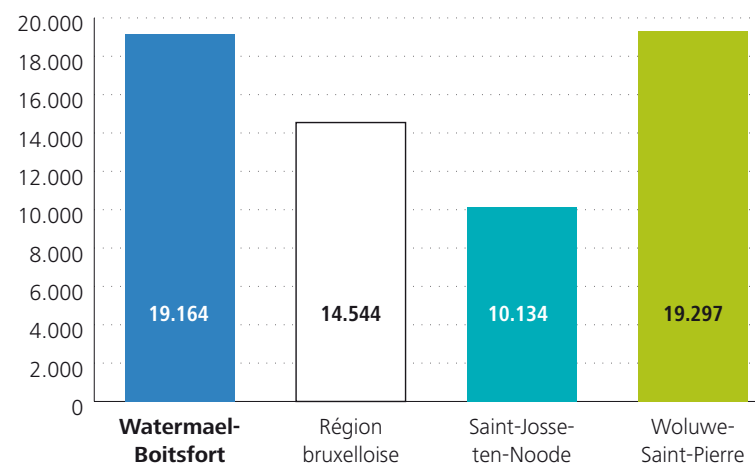


7. REVENUS

7.1. REVENUS FISCAUX

À partir des [statistiques fiscales](#) et en tenant compte de la composition des ménages, le [revenu moyen](#)¹⁰ s'élève à 19 164 euros à Watermael-Boitsfort pour l'année 2012, soit 24 % au-dessus de la moyenne bruxelloise. Watermael-Boitsfort est l'une des communes de la Région avec le revenu moyen le plus élevé, juste après Woluwe-Saint-Pierre ⁷⁻¹.

7-1 Revenu moyen après impôt par unité de consommation modifiée en euros, revenus 2012

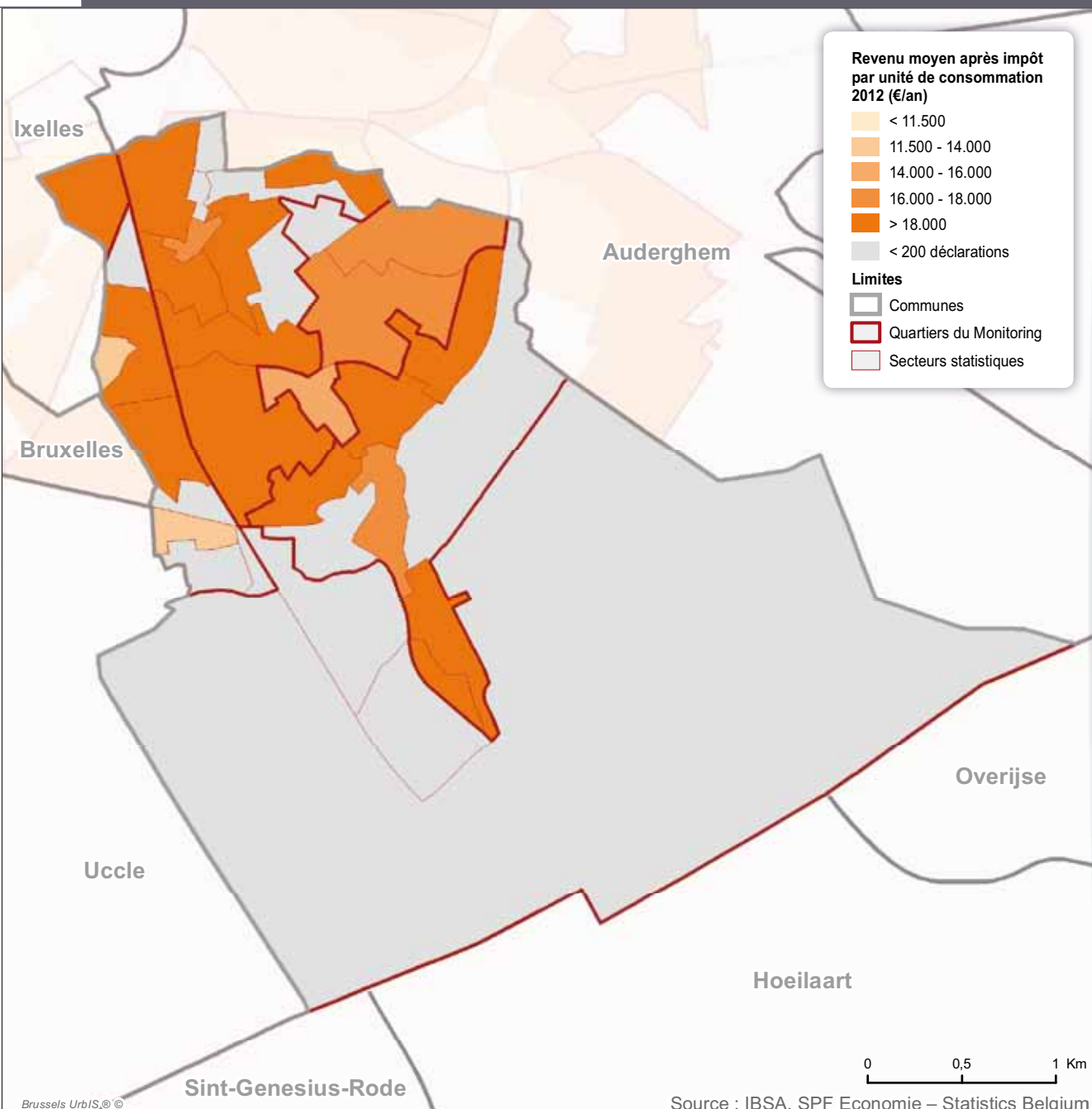


Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

¹⁰ Il s'agit ici du revenu moyen par unité de consommation modifiée (après impôt), cf. glossaire.

7-2

Revenu moyen après impôt par unité de consommation modifiée par secteur statistique, en euros, Watermael-Boitsfort, revenus 2012



Les **revenus** moyens sont relativement élevés sur la plupart du territoire de Watermael-Boitsfort (en comparaison avec le **revenu moyen** régional) 7-2. Ils sont toutefois nettement moins élevés dans certains **secteurs** spécifiques du Dries («Zoning de Bureaux-Sud» et «Ville-Et-Forêt-Elan») et des Trois Tilleuls («Logis-Sud»). Par exemple, dans le secteur «Zoning de Bureaux-Sud», le revenu moyen est d'approximativement 12 300 euros. «Ville-Et-Forêt-Elan» et «Logis-Sud» sont des secteurs composés quasi exclusivement de logements sociaux. Les revenus moyens sont également - mais dans une moindre mesure - inférieurs à la moyenne communale dans d'autres secteurs de logements sociaux des Trois Tilleuls (cités jardins du Logis Nord et Floréal) ainsi que dans le «Centre de Watermael». Le revenu moyen dans ces secteurs reste toutefois supérieur au revenu moyen bruxellois. Le revenu moyen est particulièrement élevé dans certains secteurs, comme «Avenue de la Tenderie» (dans le quartier de Watermael Centre), où il atteint près de 23 200 euros.

Le degré d'**inégalité** de revenus, mesuré par le **coefficient de Gini**¹¹, apparaît plus élevé à Watermael-Boitsfort qu'en moyenne dans les 19 communes 7-3.

7-3

Coefficient de Gini, revenus fiscaux 2012

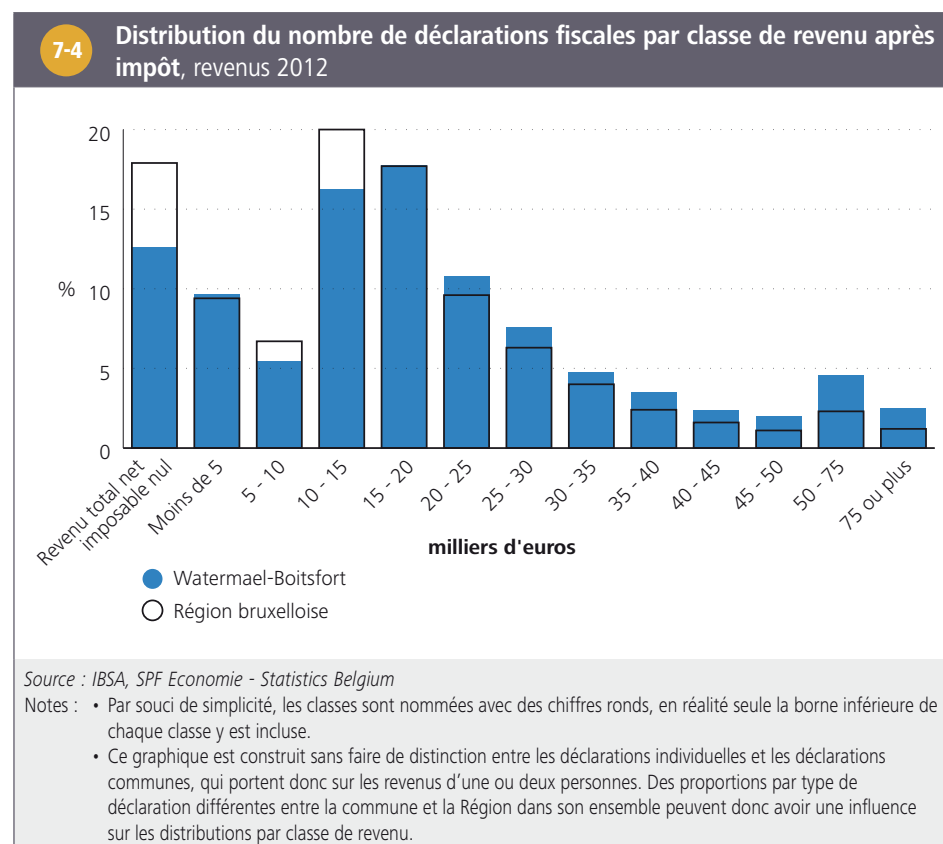
	Watermael-Boitsfort	Moyenne des 19 communes
Coefficient de Gini - Revenu total net imposable	0,50	0,46
Coefficient de Gini - Revenu après impôt	0,43	0,39

Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

11 Le **coefficient de Gini** présenté ici est calculé sur base des statistiques fiscales et doit être distingué de celui calculé par Statistics Belgium sur base des données de l'enquête SILC.

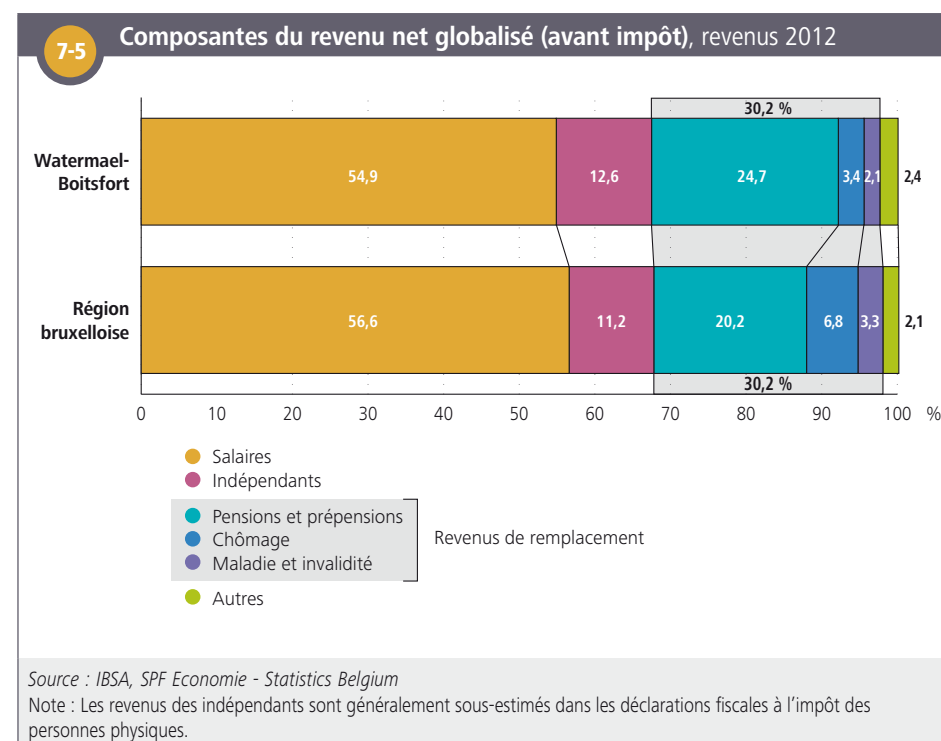
Les **déclarations** de revenus à partir de 20 000 euros et plus particulièrement, de revenus supérieurs à 50 000 euros, sont nettement plus représentées à Watermael-Boitsfort qu'à l'échelle régionale, ce qui contribue à expliquer le **coefficient de Gini** plus élevé dans la commune. Les déclarations de revenus de 10 000 à 15 000 euros sont quant à elles, moins représentées à Watermael-Boitsfort par rapport à leur proportion au niveau régional **7-4**.

Notons que la part des déclarations dont le revenu total net imposable est nul est moins importante à Watermael-Boitsfort qu'à l'échelle de la Région bruxelloise. Les déclarations dont le revenu total net imposable est nul concernent des personnes qui perçoivent des revenus exonérés ou qui ne déclarent aucun revenu à l'impôt des personnes physiques. Il peut s'agir des bénéficiaires d'allocations sociales non imposables (comme par exemple le **revenu d'intégration sociale**), des fonctionnaires internationaux, de certains étudiants, de certains indépendants ou de personnes qui ne perçoivent réellement aucun revenu.



Ces catégories de contribuables peuvent également se retrouver, dans certains cas, dans les classes des revenus inférieurs à 10 000 euros. Ces classes de revenus doivent être interprétées avec prudence étant donné les biais inhérents à la **statistique fiscale**¹².

L'analyse de la **source** de ces revenus fiscaux (avant impôt) en 2012 montre que la part des revenus fiscaux issus des pensions est plus élevée à Watermael-Boitsfort qu'au niveau de la Région bruxelloise (du fait de la structure d'âge, cf. chapitre Population), à l'inverse de celle des revenus issus d'allocations de chômage ou d'indemnités de maladie et d'invalidité. La part des revenus issus du travail salarié est aussi légèrement inférieure à Watermael-Boitsfort en comparaison avec le niveau régional (55 % contre 57 %), à l'inverse de la part des revenus issus du travail indépendant (13 % contre 11 % dans la Région) **7-5**.



12 Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (2016), *La statistique fiscale des revenus, une source de données adéquate pour mesurer le niveau de vie des Bruxellois ?*, Focus n°14, février 2016.

7.2. PERSONNES VIVANT AVEC UNE ALLOCATION

Le nombre de personnes qui perçoivent un revenu de remplacement (allocations de chômage ou indemnités d'invalidité) ou une allocation d'aide sociale constitue un indicateur du nombre de personnes qui doivent vivre avec un **revenu limité**, souvent inférieur au **seuil de risque de pauvreté**¹³.

À Watermael-Boitsfort, parmi la population d'âge actif (18-64 ans), 10 % vit avec une allocation de chômage ou d'insertion, 2,5 % avec un **revenu d'intégration sociale** (RIS) ou **équivalent** (ERIS), 3,5 % avec une indemnité d'invalidité et 2 % avec une allocation aux personnes handicapées. Les jeunes adultes (18-24 ans) sont plus touchés par la pauvreté : parmi eux, 6 % vivent avec un (E)RIS. Parmi les plus âgés (65 ans et plus), 6 % vit avec la garantie de revenu aux personnes âgées (GRAPA) et 5 % avec une allocation aux personnes handicapées **7-6**.

De manière générale, le pourcentage de la population qui vit avec un revenu de remplacement (hormis les pensions) ou une allocation d'aide sociale est plus bas à Watermael-Boitsfort qu'à l'échelle de la Région bruxelloise. La différence entre la commune et la Région au niveau des parts de bénéficiaires d'une indemnité d'invalidité et d'allocations aux personnes handicapées parmi la population d'âge actif (18-64 ans) est toutefois plus ténue.

7-6

Nombre et pourcentage de personnes vivant avec une allocation de chômage, d'invalidité ou d'aide sociale par classe d'âge, 1^{er} janvier 2014

	Watermael-Boitsfort		Région bruxelloise
	Nombre	%	%
Population âgée de 18 à 24 ans	2.045	100,0	100,0
Revenu d'intégration sociale ou équivalent du CPAS	129	6,3	10,6
Allocation de chômage ou d'insertion ¹	82	4,0	6,9
Population âgée de 18 à 64 ans	14.648	100,0	100,0
Revenu d'intégration sociale ou équivalent du CPAS	368	2,5	4,9
Allocation de chômage ou d'insertion ¹	1.450	9,9	12,9
Indemnités d'invalidité ²	513	3,5	3,9
Allocations aux personnes handicapées ²	314	2,1	1,9
Population âgée de 65 ans et plus	4.842	100,0	100,0
Garantie de revenus aux personnes âgées	293	6,1	10,7
Allocations aux personnes handicapées ²	238	4,9	6,5

Sources : SPP Intégration Sociale, ONEM, INAMI, SPF Sécurité Sociale, ONP, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA et Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale

Notes : [1] Il s'agit du nombre de paiements des allocations.
[2] Données au 31 décembre 2013

13 Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2015). *Baromètre social 2015*. Bruxelles : Commission communautaire commune.

L'**évolution** de la part de bénéficiaires du **RIS** dans la population (18-64 ans) à Watermael-Boitsfort ces 10 dernières années (2005-2014) suit une tendance relativement proche de celle observée à l'échelle régionale : la part des bénéficiaires du RIS a augmenté de manière générale sur la période tant dans la commune qu'au niveau régional. En 2013 et 2014, l'augmentation a été un peu plus forte à Watermael-Boitsfort, impliquant un écart avec la Région légèrement moins marqué qu'en début de période, mais qui reste significatif (2,5 % de bénéficiaires RIS dans la commune, contre 4 % dans la Région en 2014) **7-7**.

Par contre, l'évolution de la part des bénéficiaires de l'**ERIS** diffère de la tendance au niveau régional : à Watermael-Boitsfort, cette part a diminué de façon importante en début de période et est proche de 0 depuis 2010, tandis qu'au niveau régional, cette part a stagné en début de période, pour augmenter jusqu'en 2012 et diminuer ensuite (en grande partie du fait de certaines mesures adoptées au niveau fédéral en matière de politique d'asile et de migration¹⁴). Ainsi, à Watermael-Boitsfort, le nombre de demandeurs d'asile et d'étrangers non-inscrits au registre de la population qui perçoivent une aide du CPAS est très faible depuis plusieurs années.

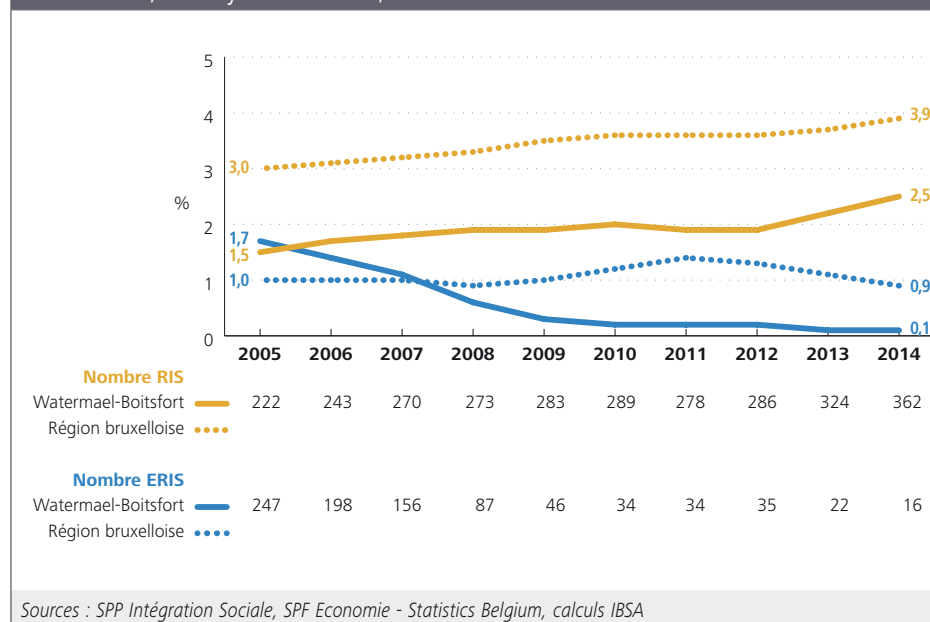
7.3. BÉNÉFICIAIRES DE L'INTERVENTION MAJORÉE (BIM)

Le nombre de **bénéficiaires de l'intervention majorée** (BIM) pour l'assurance soins de santé peut être utilisé comme un indicateur du nombre de personnes vivant dans des conditions financières difficiles.

En janvier 2015, 3 603 personnes ont droit à une intervention majorée à Watermael-Boitsfort en tant que titulaire ou comme personne à charge, soit 15 % de la population de Watermael-Boitsfort (contre 26 % au niveau régional). Les pourcentages de bénéficiaires dans la commune sont nettement inférieurs à ceux correspondant pour la Région bruxelloise quelle que soit la catégorie d'âge **7-8**.

7-7

Évolution de la part des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale et de l'équivalent au revenu d'intégration sociale dans la population de 18-64 ans, en moyenne annuelle, 2005-2014



7-8

Nombre et pourcentage de bénéficiaires de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé (BIM), par classe d'âge et par sexe, janvier 2015

Classe d'âge	Watermael-Boitsfort						Région bruxelloise		
	Nombre de bénéficiaires ¹			Pourcentage de bénéficiaires ¹ dans la population			Pourcentage de bénéficiaires ¹ dans la population		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Moins de 18 ans	415	406	821	16,5	17,0	16,7	33,5	33,2	33,3
18 - 24 ans	145	139	284	13,7	13,2	13,5	27,2	27,8	27,5
25 - 64 ans	626	943	1.569	10,8	14,1	12,5	19,2	23,0	21,1
65 ans et plus	274	655	929	14,4	21,8	18,9	26,4	32,1	29,8
Total	1.460	2.143	3.603	12,9	16,3	14,7	24,1	27,1	25,6

Sources : BCSS-Datwarehouse Marché du travail & Protection Sociale, IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale

Note : [1] Titulaires et personnes à charge.

14 Ces mesures ont en effet impliqué sur la période 2013-2014, une diminution des demandeurs d'asile et des étrangers non-inscrits au registre de la population pouvant prétendre à l'aide financière en Région bruxelloise et en général en Belgique.

8. FINANCES COMMUNALES

8.1. INDICATEURS CLÉS SUR LES FINANCES COMMUNALES

Le **budget** ordinaire fait référence à l'ensemble des recettes et dépenses qui ont un caractère régulier et habituel. Les recettes et dépenses relatives aux investissements font, quant à elles, partie du budget extraordinaire. Depuis 2008, la commune de Watermael-Boitsfort affiche un résultat ordinaire en équilibre et le résultat cumulé est positif depuis de nombreuses années.

En moyenne pour les comptes de 2008-2013, les recettes et dépenses ordinaires **par habitant** ainsi que les dépenses d'investissements par habitant à Watermael-Boitsfort étaient inférieures à celles correspondantes pour les 19 communes bruxelloises considérées ensemble. Sur cette période, les recettes ont été supérieures aux dépenses dans la commune. Par ailleurs, en tenant compte des prêts octroyés par le Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries Communales (FRBRTC), la **dette** par habitant à Watermael-Boitsfort est moins élevée que dans les 19 communes bruxelloises considérées ensemble **8-1**. À noter que le montant de la dette auprès du FRBRTC apparaît relativement faible en proportion de la dette totale de la commune : en 2013, la dette auprès du FRBRTC représente 7 % de la dette totale de Watermael-Boitsfort, contre 15 % pour les 19 communes.

8-1 Indicateurs clés des finances communales, moyenne des comptes 2008-2013	Watermael-Boitsfort	19 communes bruxelloises
Recettes ordinaires en euros par habitant	1.520	1.681
Dépenses ordinaires en euros par habitant	1.448	1.696
Dette ¹ en euros par habitant	944	1.333
Dépenses d'investissements en euros par habitant	121	248

Sources : SPRB - Bruxelles Pouvoirs locaux, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA
 Note : [1] Dette auprès du Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries Communales incluse.

Le **ratio de liquidité** indique la capacité de la commune à faire face à ses engagements financiers à court terme. À Watermael-Boitsfort, en 2013, ce ratio est nettement supérieur à l'unité (4,95), ce qui traduit le fait que la commune a largement la capacité de rembourser ses dettes de court terme (à un an au plus), tout en restant dans une situation confortable en conservant à son actif un surplus important.

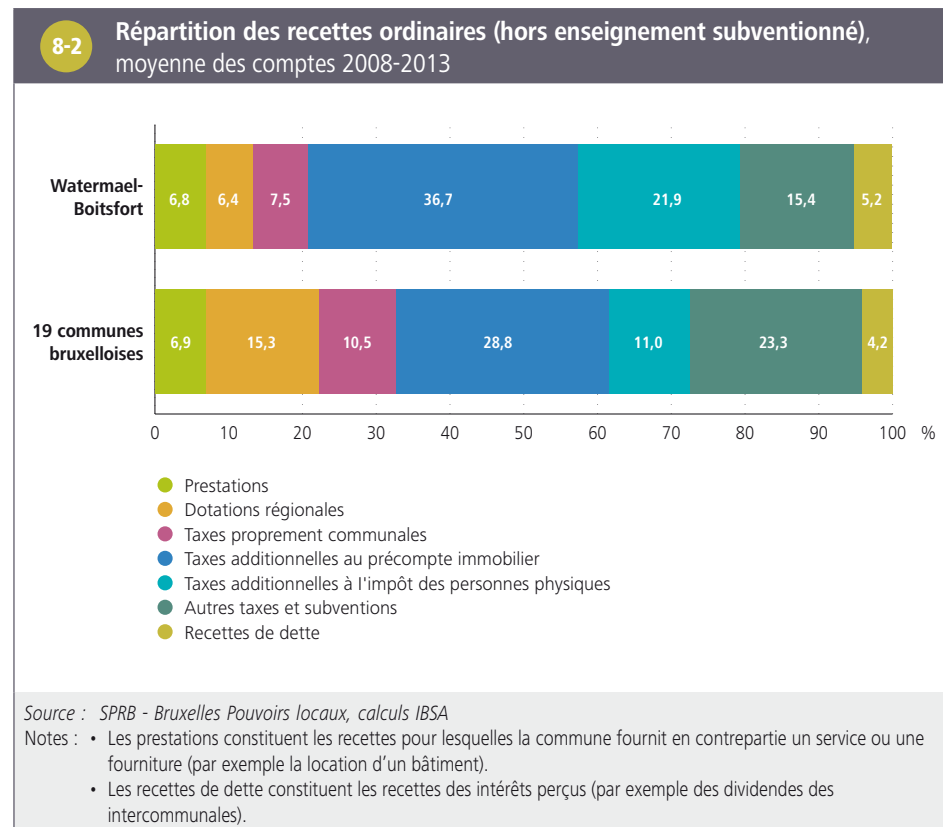
Par ailleurs, le **degré d'autonomie financière** de la commune indique que 75 % de ses ressources proviennent de ses capitaux propres, ce qui représente une situation relativement favorable par rapport à la moyenne de cet indicateur pour les 19 communes (62 %).

8.2. STRUCTURE DES PRINCIPALES RECETTES ET DÉPENSES ORDINAIRES

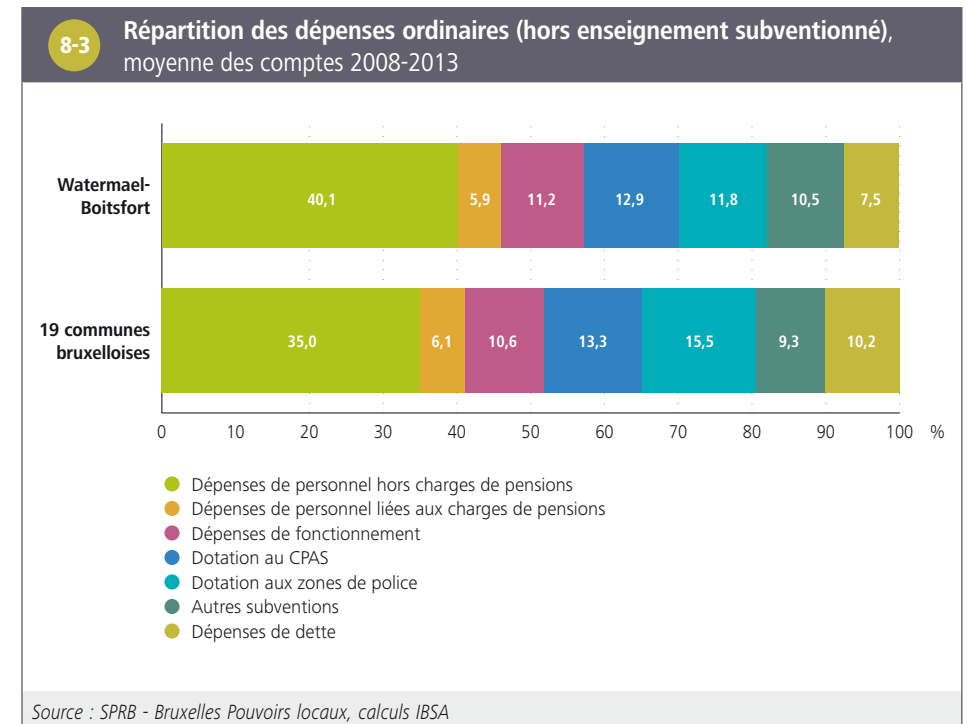
La source principale de **recettes** à Watermael-Boitsfort réside dans les additionnels au **précompte immobilier**. Leur part dans les recettes ordinaires est supérieure à celle des 19 communes considérées ensemble (37 % des recettes ordinaires à Watermael-Boitsfort contre 29 % pour les 19 communes, en moyenne des comptes de 2008-2013) **8-2**. Ramené au nombre d'habitants, la commune indique un rendement du précompte immobilier supérieur à la moyenne des communes bruxelloises (avec un taux d'additionnels au précompte immobilier proche de la moyenne). Ce constat est en partie lié à l'âge du bâti plus récent que la moyenne régionale (cf. chapitre Logement), ce qui implique une base cadastrale plus élevée.

Les recettes issues des additionnels à l'**impôt des personnes physiques** (IPP) représentent également une source importante de revenus pour la commune. Étant donné le profil socioéconomique relativement favorisé d'une bonne partie des habitants de Watermael-Boitsfort, la part de ces recettes est deux fois plus importante qu'au niveau des 19 communes considérées ensemble (22 % à Watermael-Boitsfort contre 11 % pour les 19 communes). Watermael-Boitsfort est la commune où le rendement de l'IPP par habitant est le plus élevé de la Région. Son taux IPP est légèrement supérieur à la moyenne des 19 communes.

En revanche et en conséquence des deux premiers constats, la part des recettes provenant des **dotations** régionales est moins importante à Watermael-Boitsfort que dans les 19 communes considérées ensemble (6 % des recettes ordinaires à Watermael-Boitsfort contre 15 % pour les 19 communes). Les dotations sont réparties entre communes selon des critères comme le nombre d'habitants, d'élèves, de chômeurs, de bénéficiaires RIS ainsi que le rendement du précompte immobilier et de l'IPP (rôle de compensation)¹⁵. La part des « autres taxes et subventions », qui reprend des transferts vers la commune d'autres niveaux de pouvoir, est également inférieure à Watermael-Boitsfort qu'au niveau des 19 communes considérées ensemble.



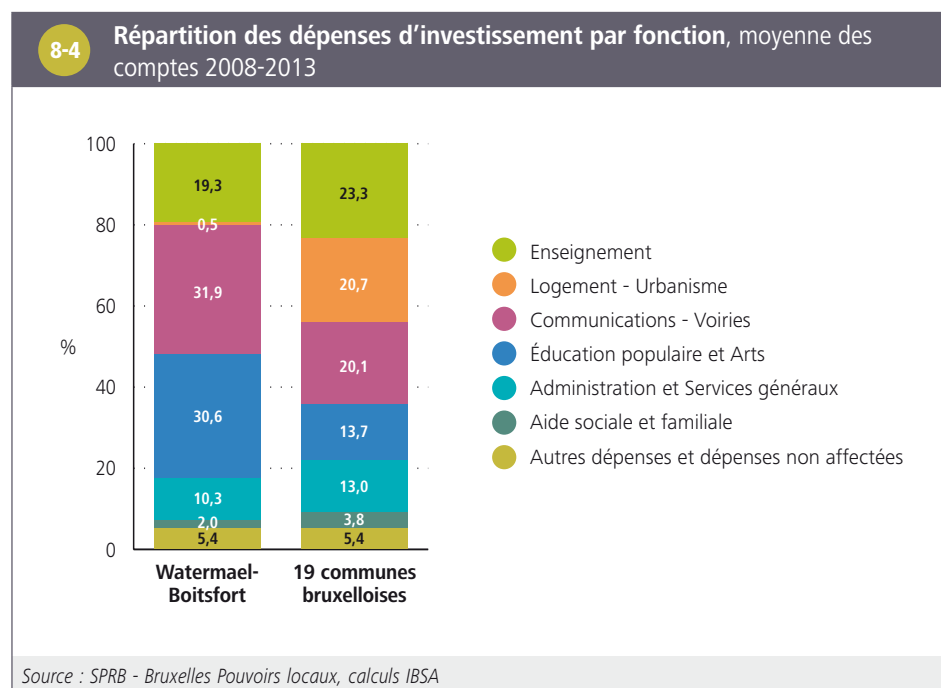
Les principales **dépenses** de la commune sont les coûts de personnel : sur la période 2008-2013, en moyenne, 46 % des dépenses sont consacrées aux coûts du personnel de l'administration communale à Watermael-Boitsfort (charges de pension comprises), contre 41 % pour les 19 communes **8-3**. Les dépenses de transferts liées à la dotation aux zones de police et les dépenses de dettes sont, en proportion, légèrement moins importantes à Watermael-Boitsfort, tandis que les parts des autres types de dépenses sont proches de celles des 19 communes considérées ensemble.



¹⁵ Service public régional de Bruxelles (2015), *Rapport sur l'état des finances des communes bruxelloises 2008-2014*. Bruxelles pouvoirs locaux.

8.3. INVESTISSEMENTS

Les **dépenses d'investissement** varient de façon importante d'une année à l'autre. Néanmoins, on constate qu'en moyenne sur la période 2008-2013, les domaines des communications/voiries et de l'éducation populaire et des arts ont représenté une part importante des investissements à Watermael-Boitsfort (respectivement 32 % et 31 % des dépenses d'investissement, contre 20 % et 14 % pour les 19 communes considérées ensemble). À l'inverse, le domaine du logement et de l'urbanisme (qui inclut les contrats de quartier, principalement localisés le long du canal donc absents dans les communes comme Watermael-Boitsfort) n'ont pratiquement pas fait l'objet d'investissement dans la commune sur cette période **8-4**.



9. LOGEMENT

Au 1^{er} janvier 2014, 6 928 bâtiments et 11 790 logements sont recensés à Watermael-Boitsfort, dont 2 093 logements sociaux.

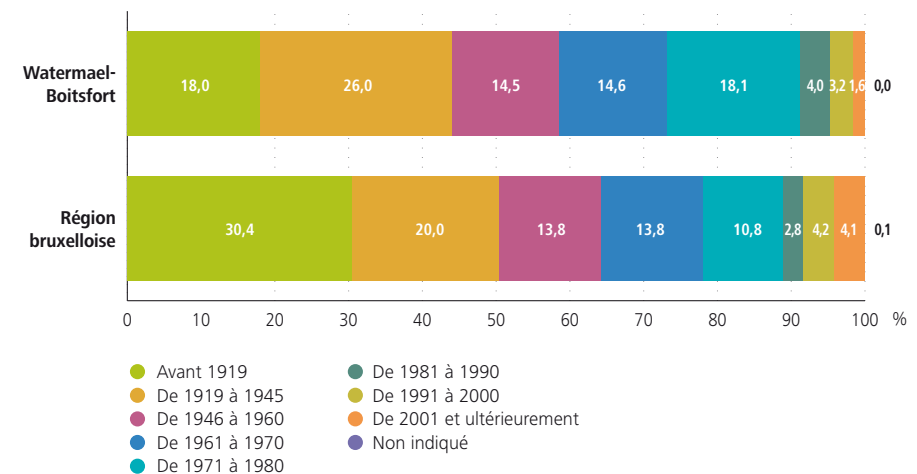
9.1. CARACTÉRISTIQUES DU PARC DE LOGEMENTS

Watermael-Boitsfort est une commune de **deuxième couronne**, ce qui implique une **urbanisation** plus tardive que celle des communes de **première couronne**.

À Watermael-Boitsfort, sur base des données du Censur 2011 concernant les **logements classiques**, les logements très anciens - construits avant 1919 - sont en effet nettement moins représentés qu'au niveau régional (18 % du parc à Watermael-Boitsfort contre 30 % dans la Région). Un quart des logements ont été construits au cours de la période de l'entre deux-guerres, et plus d'un cinquième au cours des années 70 et 80 (des parts plus élevées qu'au niveau régional). La part de logements très récents (construits à partir des années 90) apparaît toutefois inférieure dans la commune en comparaison avec l'échelle régionale (5 % à Watermael-Boitsfort contre 8 % dans la Région) **9-1**.

9-1

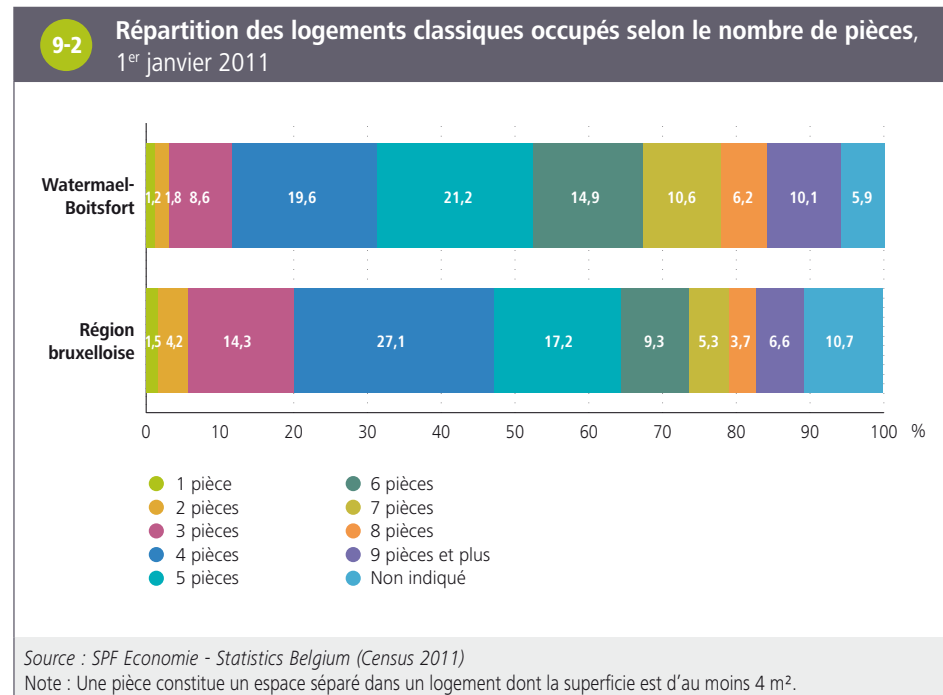
Répartition des logements classiques selon la période de construction, 1^{er} janvier 2011



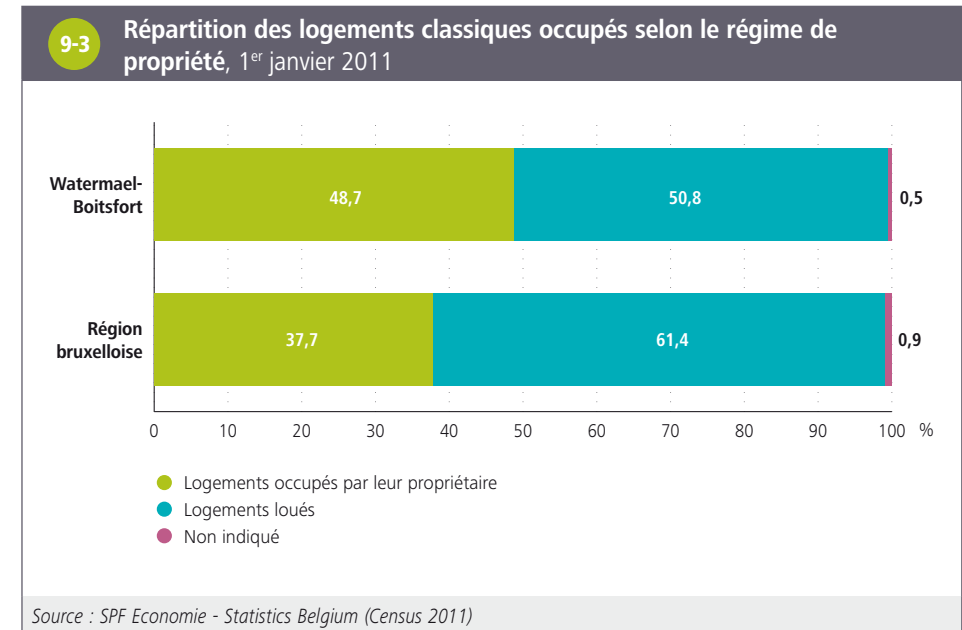
Source : SPF Economie - Statistics Belgium (Census 2011)

Note : L'année de construction est celle où la construction de tout le bâtiment a été terminée. Il ne s'agit donc pas de la dernière rénovation.

Les maisons sont très présentes à Watermael-Boitsfort par rapport à l'échelle régionale, à l'inverse des appartements. On y note une surreprésentation des logements de 5 à 9 pièces : 21 % des logements comptent 5 pièces, 15 % comptent 6 pièces, 11 % comptent 7 pièces et 16 % comptent 8 pièces ou plus. Chacune de ces proportions est plus importante qu'au niveau régional. En corollaire, les logements de moins de 5 pièces sont sous-représentés (31 % contre 47 % au niveau de la Région) ¹⁶.



Toujours sur base des données du Censu 2011, il apparaît que près de la moitié (49 %) des logements sont occupés par leur **propriétaire**, soit une proportion nettement plus élevée qu'à l'échelle de la Région (38 %) ⁹⁻³.



¹⁶ Notons que la part des logements pour lesquels le nombre de pièces est « non indiqué » est importante (6 % à Watermael-Boitsfort et 11 % au niveau de la Région).

9.2. PARC DE LOGEMENTS SOCIAUX

Au 31 décembre 2013, la commune de Watermael-Boitsfort compte 2 093 logements sociaux, soit 20 de plus qu'en 2005. Rapportés au nombre de ménages, la proportion de logements sociaux à Watermael-Boitsfort est particulièrement élevée : on compte 18 logements sociaux pour 100 ménages dans la commune, contre seulement 7 pour 100 au niveau de la Région **9-4**. Il s'agit de la commune bruxelloise avec la plus grande part de logements sociaux par ménage. Cet important parc social est lié à la présence de deux grandes cités-jardins, Le Logis et Floréal, qui concentrent une grande part de logements sociaux.

Sur base de données datant de 2011, la part des ménages inscrits pour une **demande** de logement social est relativement basse à Watermael-Boitsfort en comparaison avec certaines communes (3,5 %) ¹⁷.

9-4 Parc et proportion de logements sociaux, 31 décembre 2013		
	Watermael-Boitsfort	Région bruxelloise
Nombre de logements sociaux	2.093	39.393
Nombre de logements sociaux pour 100 ménages privés	18,1	7,3

Sources : SLRB, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA

9.3. LOYERS ET PRIX DE VENTES IMMOBILIÈRES

Étant donné le cadre de vie attractif de la commune, le prix des ventes de maisons est plus élevé à Watermael-Boitsfort en comparaison avec la situation au niveau de la Région : en 2013, le prix moyen est de 413 900 euros, contre 365 200 euros dans la Région. Le prix moyen des ventes d'appartements, flats et studios et le loyer mensuel pour un logement 2 chambres sont proches de ceux de la Région **9-5** – mais ce type de logements de petite taille est sous-représenté dans la commune (cf. supra).

9-5 Loyers et ventes immobilières		
	Watermael-Boitsfort	Région bruxelloise
Loyer mensuel moyen d'un logement pour 2 chambres en 2013 (euros)	751	732
Prix moyen des ventes de maisons d'habitation ordinaire en 2014 (milliers d'euros)	413,9	365,2
Prix moyen des ventes d'appartements, flats et studios en 2014 (milliers d'euros)	219,5	224,8

Sources : Administration générale de la Documentation patrimoniale, SPF Economie - Statistics Belgium, SLRB

17 Voir Monitoring des Quartiers : www.monitoringdesquartiers.brussels

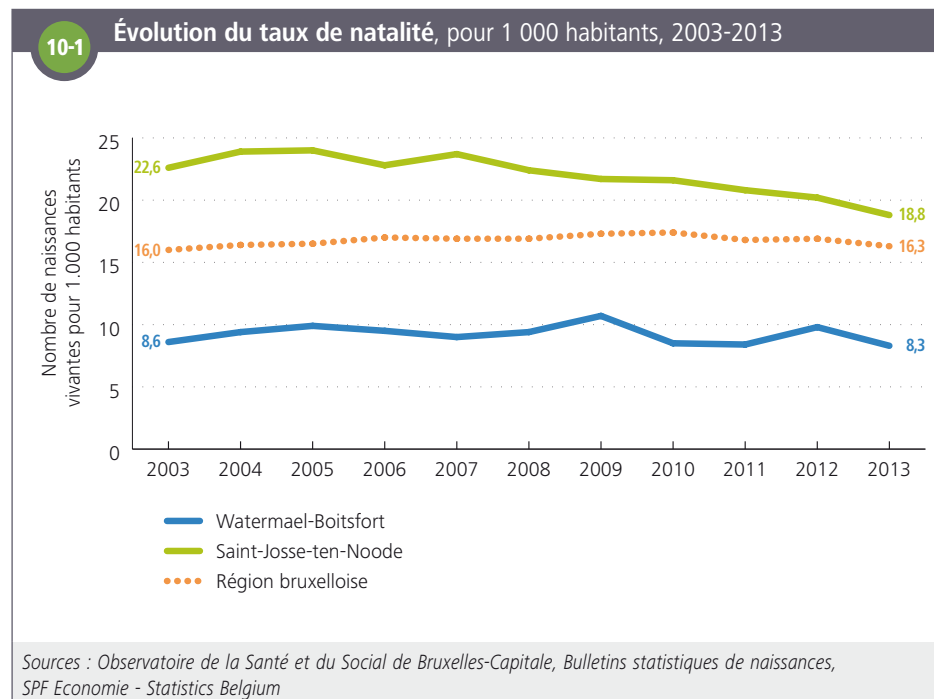
10. SANTÉ

10.1. SANTÉ DES NOUVEAU-NÉS

Natalité

En 2013, 203 **naissances** vivantes ont eu lieu parmi les habitants de Watermael-Boitsfort. La différence entre le nombre de naissances comptabilisées dans les [Bulletins statistiques de naissances](#) et dans les données de [population officielle](#) est négligeable dans cette commune. Cela suggère que les naissances de personnes non inscrites au Registre de la population officielle, y sont peu fréquentes¹⁸.

Entre 2003 et 2013, le nombre de naissances et le [taux de natalité](#) sont restés stables à Watermael-Boitsfort notamment en raison d'un nombre relativement constant de femmes en âge de procréer **10-1**. Le taux de natalité à Watermael-Boitsfort est d'environ 8 ‰, soit le taux le plus bas de la Région. L'[indice conjoncturel de fécondité](#) est également plus faible à Watermael-Boitsfort (1,5) qu'à l'échelle de la Région (1,9) en 2014¹⁹.

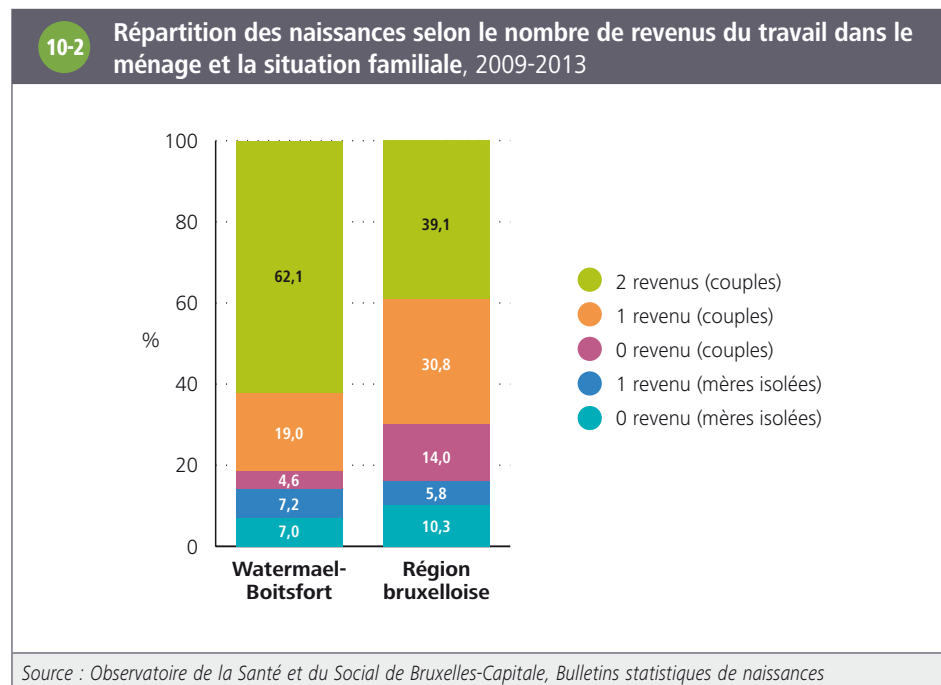


18 Les *Bulletins statistiques*, contrairement au chiffre de *population officielle*, incluent tous les résidents habituels notamment les naissances de parents demandeurs d'asile inscrits au Registre d'attente, de parents en situation irrégulière ou ayant un statut diplomatique. Notons par ailleurs que la population officielle, contrairement aux *Bulletins*, comprend les naissances à l'étranger. Pour plus d'informations sur ce thème, voir Hercot et al (2015), *Naître Bruxellois(e); Indicateurs de santé périnatale des Bruxellois(es) 2000-2012*. Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale.

19 Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium.

Caractéristiques sociodémographiques des naissances et des mères

Étant donné la situation socioéconomique plus favorable de nombreuses familles dans cette commune, le pourcentage d'enfants qui naissent dans un ménage ne disposant pas de revenus du travail est beaucoup plus faible à Watermael-Boitsfort (12 %) qu'à l'échelle de la Région (24 %). La proportion d'enfants qui naissent dans une famille avec un seul revenu du travail ou dont la mère vit seule est également plus basse à Watermael-Boitsfort qu'au niveau de la Région **10-2**.



À Watermael-Boitsfort, parmi les femmes qui ont accouché entre 2009 et 2013, une sur trois n'est pas de **nationalité** belge (34 % contre 50 % pour la Région) et la moitié n'est pas née avec la nationalité belge (49 % à Watermael-Boitsfort contre 74 % pour la Région).

Parmi les femmes qui ont accouché en 2013, les nationalités les plus représentées sont respectivement la nationalité belge (63 % des femmes), française (7 %), portugaise

(3,4 %), marocaine (2,5 %) et allemande (1,5 %). Dans cette commune, la répartition des naissances entre les différentes nationalités a très peu évolué entre 2003 et 2013.

Santé materno-infantile

Parmi les femmes qui ont accouché entre 2009 et 2013, les **mères âgées** sont proportionnellement plus représentées à Watermael-Boitsfort (7 %) qu'en Région bruxelloise (5 %). Ceci s'explique par une proportion de femmes de 40-49 ans plus élevée dans la population, le **taux de fécondité** de cette tranche d'âge étant, quant à lui, plus faible qu'au niveau de la Région (0,8 % contre 1,2 % au niveau de la Région). Les différences avec la Région concernant les autres indicateurs de **santé materno-infantile** présentés ci-dessous sont concordantes avec la plus grande proportion de mères plus âgées dans la commune, mais les différences ne sont pas statistiquement significatives (principalement du fait du nombre limité de naissances à Watermael-Boitsfort) **10-3**.

10-3 Indicateurs de santé materno-infantile, 2009-2013

	Watermael-Boitsfort		Région bruxelloise
	Nombre	Pour 100 naissances vivantes	Pour 100 naissances vivantes
Naissances multiples	52	4,7	3,8
Prématurés (< 37 semaines)	87	7,8	7,3
Petit poids de naissance en fonction de l'âge gestationnel	113	10,2	9,9
Mères < 20 ans	21	1,9	2,2
Mères ≥ 40 ans	72	6,6	4,9

Source : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bulletins statistiques de naissances
Note : Les **différences statistiquement significatives** par rapport à la Région bruxelloise sont indiquées en **gras**.

Mortalité périnatale, infantile et foeto-infantile

À Watermael-Boitsfort, les **taux de mortalité périnatale, infantile et foeto-infantile** sont moins élevés que ceux observés au niveau de la Région. Ces chiffres ne sont pas significativement différents de ceux observés pour la Région et ils doivent être interprétés avec prudence vu le petit nombre de naissances dans la commune **10-4**.

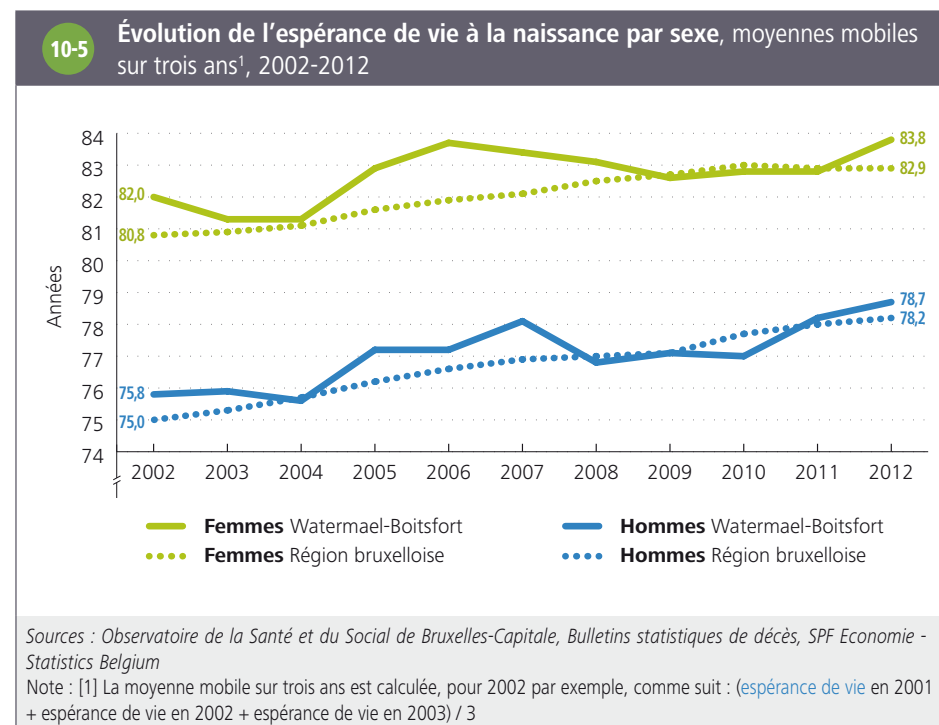
10-4	Taux de mortalité périnatale, infantile et foeto-infantile, 2009-2013			
		Watermael-Boitsfort		Région bruxelloise
	Nombre	Pour 1.000 naissances	Pour 1.000 naissances	
Mortalité périnatale	6	5,4	7,8	
Mortalité infantile	2	1,8	3,0	
Mortalité foeto-infantile	6	5,4	9,4	

Source : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bulletins statistiques de naissances et de décès
 Note : Les différences statistiquement significatives par rapport à la Région bruxelloise sont indiquées en **gras**.

10.2. ÉTAT DE SANTÉ GÉNÉRAL

Espérance de vie

L'**espérance de vie** de 2012²⁰ à Watermael-Boitsfort est légèrement supérieure à celle de la Région bruxelloise. L'espérance de vie des femmes est de 83,8 ans et celle des hommes de 78,7 ans, contre respectivement 82,9 ans et 78,2 ans au niveau de la Région. Sur la période 2002-2012, l'espérance de vie a été similaire et souvent légèrement plus élevée qu'en Région bruxelloise selon les années. Elle a augmenté de façon plus importante pour les hommes que pour les femmes, aussi bien à Watermael-Boitsfort qu'en Région bruxelloise **10-5**.



20 L'espérance de vie en 2012 fait référence ici à la moyenne mobile de l'espérance de vie sur trois ans ((espérance de vie en 2011 + espérance de vie en 2012 + espérance de vie en 2013) / 3)

Mortalité prématurée (avant 75 ans)

À Watermael-Boitsfort, le taux de mortalité prématurée (avant 75 ans) est de 510 pour 100 000 hommes et de 339 pour 100 000 femmes ¹⁰⁻⁶. Après standardisation pour l'âge, ces taux ne diffèrent pas significativement de ceux de la Région bruxelloise. En comparaison avec la situation régionale, la mortalité prématurée liée aux tumeurs (notamment du sein) apparaît toutefois plus importante chez les femmes à Watermael-Boitsfort.

10-6

Taux brut de mortalité prématurée (< 75 ans) par principales causes de décès prématurés, par sexe, Watermael-Boitsfort et différence par rapport à la Région bruxelloise après standardisation pour l'âge, 2009-2013

	Hommes			Femmes		
	Nombre de décès	Taux brut de mortalité (/100.000)	Différence de mortalité par rapport à la Région ¹	Nombre de décès	Taux brut de mortalité (/100.000)	Différence de mortalité par rapport à la Région ¹
Toutes causes de décès	263	509,9	+9 %	194	339,2	+13 %
Tumeurs	101	195,8	+15 %	95	166,1	+29 %
<i>Tumeur larynx, trachée, bronches et poumon</i>	30	58,2	+1 %	19	-	-
<i>Tumeur sein</i>	0	-	-	29	50,7	+75 %
Maladies de l'appareil circulatoire	49	95,0	-1 %	27	47,2	-4 %
<i>Cardiopathies ischémiques</i>	23	44,6	+2 %	< 5	-	-
Maladies de l'appareil respiratoire	23	44,6	+19 %	18	-	-
Causes externes	27	52,3	-3 %	21	36,7	+34 %

Sources : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bulletins statistiques de décès, SPF Economie - Statistics Belgium

Notes : [1] Différence de mortalité = (Ratio Standardisé de Mortalité - 1) x 100

- Seules les causes de décès comptabilisant au moins 20 cas pour l'un des deux sexes sont reprises dans ce tableau. Si le nombre de cas est inférieur à 20, le taux brut de mortalité et la différence de mortalité par rapport à la Région ne sont pas présentés et la case est laissée vide.
- Les différences statistiquement significatives par rapport à la Région bruxelloise sont indiquées en **gras**.

Cancers : incidence et programmes de dépistage

Les cancers du poumon, du côlon, du sein (chez la femme) et de la prostate (chez l'homme) sont les principaux cancers en Région bruxelloise.

À Watermael-Boitsfort, au cours de la période 2009-2012, l'**incidence** standardisée du cancer du côlon chez les hommes est plus importante qu'au niveau de la Région. L'incidence des autres principaux cancers n'est pas significativement différente de celle de la Région **10-7**.

Il existe des recommandations internationales concernant le **dépistage** systématique organisé pour le cancer du côlon et, chez la femme, le cancer du sein et du col de l'utérus.

À Watermael-Boitsfort, la couverture totale du dépistage du cancer du sein est supérieure à celle de la Région. La proportion de femmes ayant bénéficié d'une mammographie dans le cadre spécifique du programme organisé et gratuit (appelé 'mammothest') est légèrement plus faible qu'au niveau régional²¹ **10-8**. La couverture totale reste cependant inférieure à la recommandation européenne de 70 % de participation.

En ce qui concerne le dépistage du cancer du col de l'utérus, le pourcentage de femmes entre 25 et 64 ans ayant effectué un frottis durant la période 2010-2012 à Watermael-Boitsfort (59 %) est plus élevé que celui de la Région bruxelloise (53 %)²².

10-7

Taux brut d'incidence du cancer du poumon, du côlon, de la prostate et du sein, Watermael-Boitsfort et différence par rapport à la Région bruxelloise après standardisation pour l'âge, 2009-2012

	Nombre de cancers	Taux brut d'incidence (/100.000)	Différence d'incidence par rapport à la Région ¹
Hommes			
Prostate	71	158,7	+5 %
Côlon	56	125,1	+45 %
Poumon-bronches	53	118,4	+15 %
Femmes			
Sein	127	243,2	+18 %
Côlon	34	65,1	-10 %
Poumon-bronches	28	53,6	+8 %

Sources : Fondation Registre du Cancer et SPF Economie - Statistics Belgium

Notes : [1] Différence d'incidence = (Ratio Standardisé d'Incidence - 1) x 100

Les différences statistiquement significatives par rapport à la Région bruxelloise sont indiquées en **gras**.

10-8

Taux de couverture du dépistage organisé et total du cancer du sein parmi les femmes de 50 à 69 ans, 2011-2012

	Watermael-Boitsfort	Région bruxelloise
Mammothest	7,2 %	9,9 %
Mammographie et/ou mammothest	61,3 %	52,9 %

Sources : Agence InterMutualiste, Brumammo, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale

21 Pour plus d'informations sur ce thème, voir Yannart et al (2015), *Quatrième rapport d'évaluation du programme de dépistage organisé du cancer du sein en Région bruxelloise (2009-2013)*, Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale.

22 Agence InterMutualiste, Atlas. www.aim-ima.be

GLOSSAIRE

Bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) : afin d'améliorer l'accès financier des personnes ayant un faible revenu aux soins de santé, il est prévu d'attribuer à différentes catégories de personnes (ainsi qu'à leurs personnes à charge) une intervention majorée de l'assurance obligatoire pour les soins médicaux et donc une diminution du ticket modérateur. Depuis janvier 2014, trois conditions peuvent chacune donner droit à l'intervention majorée : (1) le fait d'être bénéficiaire de certaines allocations (RIS, ERIS, GRAPA, allocations aux personnes handicapées, allocation familiale majorée pour enfants souffrant d'un handicap) ; (2) le statut d'orphelin ou de mineur étranger non accompagné (MENA) ; (3) un faible revenu. Pour les deux premières catégories, le droit à l'intervention majorée est octroyé automatiquement pour le titulaire et leurs personnes à charge. Les personnes ayant de faibles revenus mais n'ayant pas automatiquement droit à l'intervention majorée peuvent faire une demande et le droit sera octroyé ou non sur base d'un examen des revenus du ménage.

Bulletins statistiques de naissances et de décès : les statistiques de naissances et de décès peuvent être établies à partir de deux sources : le Registre national ([population officielle](#)) et les bulletins statistiques de naissances et de décès. Cette dernière source inclut l'ensemble des naissances et des décès y compris des personnes qui ne sont pas inscrites au Registre national mais qui résident habituellement dans la commune. Le nombre de naissances et de décès comptabilisé via les bulletins est en général supérieur au nombre de naissances et de décès via le Registre national. Pour plus d'informations : www.observatbru.be

Coefficient de Gini : le coefficient de Gini est un indicateur synthétique d'inégalités de revenus. Il varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où les revenus de chacun seraient égaux. À l'inverse, il est égal à 1 dans une situation d'inégalité extrême (où tous les revenus sauf un seraient nuls). Il est calculé ici sur base des [statistiques fiscales](#), hors déclarations de revenu total net imposable nul.

Coefficient de séniorité : le coefficient de séniorité représente la part des personnes les plus âgées (80 ans et plus) parmi les personnes âgées (65 ans et plus). Ce coefficient mesure le vieillissement des personnes âgées.

Coefficient de vieillissement : le coefficient de vieillissement représente la part des personnes âgées (65 ans et plus) par rapport à celle des plus jeunes (moins de 18 ans) dans la population. Il est utilisé pour mesurer le vieillissement de la population.

Croissant pauvre : zone de la Région bruxelloise concentrant depuis plusieurs décennies les populations les moins favorisées sur le plan économique. Elle reprend les quartiers en [première couronne](#) nord et ouest, qui sont parmi les plus pauvres de la Région et qui forment un croissant autour du centre-ville, de Saint-Josse-ten-Noode au bas de Forest.

Degré d'autonomie financière : part en pourcentage des fonds propres de la commune (à l'exception des provisions pour risques et charges) dans le total de son passif.

Demandeur d'emploi inoccupé (DEI) : personne sans emploi inscrite auprès du service public d'emploi de sa région (Actiris en Région bruxelloise).

Deuxième couronne : dans la représentation d'une ville selon un schéma concentrique, une couronne désigne les quartiers ayant une certaine homogénéité sociale, urbanistique, et formant un anneau à l'intérieur de la ville. La deuxième ou seconde couronne de la Région bruxelloise désigne les quartiers situés le plus à l'extérieur de la ville, au-delà de la ceinture formée par les grands boulevards au sud (avenue Churchill) et à l'est (Boulevard Général Jacques, Louis Schmidt, Saint-Michel, Brandt Withlock, Reyers et Lambermont) et l'arc de la ligne du chemin de fer à l'ouest. Cette seconde couronne s'est développée après la [première couronne](#) et a atteint les limites de la Région de Bruxelles-Capitale vers 1960.

Différence statistiquement significative : lorsqu'une différence entre deux chiffres est dite statistiquement significative, cela signifie que la probabilité que cette différence corresponde à une différence réelle est très élevée et que le risque qu'elle soit le résultat du hasard est très faible.

Entreprises assujetties à la TVA : les statistiques sur les entreprises assujetties à la TVA sont établies par la Direction générale Statistique – Statistics Belgium du SPF Economie. Elles ne décomptent que les sièges sociaux d'entreprises. Cela signifie que si une entreprise possède plusieurs sièges d'exploitation, répartis entre une ou plusieurs communes, ces statistiques n'en tiennent pas compte et considèrent ceux-ci comme une seule entreprise, située dans la commune où est établi le siège social.

Le taux de cessation d'entreprises assujetties à la TVA se calcule en divisant le nombre de cessations d'entreprises assujetties à la TVA d'une année par la moyenne du nombre d'entreprises actives cette année. Le nombre de cessations d'entreprises assujetties à la TVA correspond au nombre d'entreprises qui n'étaient plus présentes dans le registre des assujettis à la TVA au 31 décembre d'une année donnée alors qu'elles l'étaient au 31 décembre de l'année précédente. Cette statistique ne tient pas compte des migrations des entreprises. Une entreprise qui quitte une commune pour s'installer ailleurs sans modifier son statut dans le registre des assujettis à la TVA ne sera pas comptabilisée dans le nombre de cessations.

Le taux de création d'entreprises assujetties à la TVA se calcule en divisant le nombre de créations d'entreprises assujetties à la TVA d'une année par la moyenne du nombre de ces entreprises actives cette année. Le nombre de créations d'entreprises assujetties à la TVA correspond au nombre d'entreprises présentes dans le registre des assujettis à la TVA au 31 décembre d'une année donnée alors qu'elles ne l'étaient pas au 31 décembre de l'année précédente. Cette statistique ne tient pas compte des migrations des entreprises. Une entreprise s'installant sur le territoire d'une commune alors qu'elle était déjà inscrite comme active dans le registre des assujettis à la TVA auparavant ne sera pas considérée comme une création. Il faut noter que le taux de création d'entreprises pour l'année 2014 est exceptionnellement élevé. Cela s'explique par un changement de législation qui soumet depuis janvier 2014 les prestations des avocats à la TVA. Ces derniers ont dès lors dû procéder à leur assujettissement dans les premiers mois de cette année. Ces assujettissements destinés à se conformer aux nouvelles règles ne correspondent pas à des créations d'entreprises en tant que telles puisque dans la plupart des cas l'entreprise exerçait déjà ses activités auparavant.

Le taux de faillite d'entreprises se calcule en divisant le nombre de faillites d'entreprises d'une année par le nombre moyen d'entreprises assujetties à la TVA actives cette année. Le nombre de faillites est établi en combinant des informations issues du répertoire d'entreprises de Statistics Belgium à celles provenant des déclarations des tribunaux de commerce. On notera que l'année 2013 a été particulière pour la Région de Bruxelles-Capitale sur le plan des faillites avec un nombre très élevé de celles-ci. Cela est notamment dû à la grande « opération de nettoyage » menée par les tribunaux

de commerce bruxellois au cours de cette année et ciblant des entreprises à la santé économique jugée douteuse.

Équivalent au revenu d'intégration sociale (ERIS) : l'ERIS est une aide financière attribuée par le CPAS dans le cadre du Droit à l'aide sociale pour les personnes qui n'entrent pas en ligne de compte pour le droit au revenu d'intégration sociale car elles ne satisfont pas aux conditions exigées en termes de nationalité, d'âge ou de revenus, mais qui sont dans une situation de besoin similaire. Il s'agit essentiellement de candidats-réfugiés et d'étrangers qui ont un droit de séjour mais qui ne sont pas inscrits au Registre national. Les montants sont identiques à ceux du revenu d'intégration sociale.

Pour plus d'informations : www.ocmw-info-cpas.be

Emploi intérieur : l'emploi intérieur correspond aux emplois des personnes travaillant sur un territoire, quel que soit le lieu de résidence des travailleurs.

Espérance de vie : l'espérance de vie étudiée ici concerne l'espérance de vie à la naissance. Celle-ci traduit l'âge moyen attendu du décès d'une personne si elle était exposée à chaque âge de sa vie au risque de décès pour chaque tranche d'âge observé dans une population au cours d'une période déterminée. L'espérance de vie n'est donc pas une prédiction mais décrit de manière synthétique le cumul des risques de décès pour chaque tranche d'âge au cours de la période étudiée.

Indice conjoncturel de fécondité : nombre d'enfants qu'une femme aurait au cours de sa vie féconde si elle connaissait à chaque âge la fécondité observée au cours de l'année considérée. Il se calcule en additionnant les taux de fécondité par âge.

Logements classiques : les logements classiques sont des ensembles distincts (entourés de murs et couverts d'un toit) et indépendants (avec une entrée directe sur la rue ou un escalier, un couloir), qui sont conçus pour servir d'habitation permanente.

Maillage vert et bleu : programme environnemental en Région Bruxelles-Capitale ayant pour objectifs de créer des espaces verts, de les relier par des rues plantées, de faire revivre les rivières, à destination des habitants et également dans une visée écologique. Initié en 1996, il a été inscrit en 1999 dans le Plan régional d'affectation du sol (PRAS).

Migration circulaire : désigne le mouvement d'individus partageant leur espace de vie entre deux pays, offrant fréquemment la possibilité de garder contact avec la famille restée au pays d'origine, tout en préservant un emploi à l'étranger.

Petit poids de naissance en fonction de l'âge gestationnel : le poids de naissance est fortement lié à l'âge gestationnel. Certains facteurs peuvent entraîner un poids de naissance plus faible à âge gestationnel égal tels que le tabagisme, l'alcool, les pathologies du placenta, etc. Les fœtus qui ont un poids faible par rapport à la moyenne des fœtus nés avec la même durée de gestation ont plus souvent des problèmes de santé périnatale et un risque plus important de mortalité. Le poids faible pour l'âge gestationnel correspond aux naissances vivantes avec un poids inférieur au percentile 10 des naissances pour la même durée de gestation (gestations de 24 à 41 semaines incluses), durant la période analysée (ici 2009-2013).

Pour plus d'informations : www.observatbru.be

Population active : la population active d'un territoire fait référence aux résidents de ce territoire qui sont effectivement présents sur le marché du travail, qu'ils soient en emploi (population active occupée) ou au chômage (**demandeurs d'emploi inoccupés**).

Population officielle : ensemble des individus légalement domiciliés auprès de leur administration communale, à l'exception des demandeurs d'asile.

Première couronne : dans la représentation d'une ville selon un schéma concentrique, une couronne désigne les quartiers ayant une certaine homogénéité sociale, urbanistique, et formant un anneau à l'intérieur de la ville. La première couronne de la Région bruxelloise désigne les quartiers situés entre les boulevards de la petite ceinture et la moyenne ceinture formée par les grands boulevards au sud (avenue Churchill) et à l'est (Boulevard Général Jacques, Louis Schmidt, Saint-Michel, Brandt Withlock, Reyers et Lambermont) et l'arc de la ligne du chemin de fer à l'ouest. Cette première couronne sera complètement urbanisée vers 1930.

Quartiers : les quartiers de la Région bruxelloise tels qu'utilisés dans cette publication sont ceux du Monitoring des quartiers. Un quartier est une somme de **secteurs statistiques** spatialement contigus, regroupés en fonction notamment de leurs caractéristiques sociodémographiques et physiques.

Pour plus d'informations : www.monitoringdesquartiers.brussels

Rapport de masculinité : il s'agit du rapport entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes. Ce rapport permet d'analyser la répartition par sexe de la population.

Ratio de dépendance : le ratio de dépendance s'obtient en divisant la population se trouvant dans les tranches d'âge les plus dépendantes (soit les moins de 18 ans et les 65 ans et plus) par la population la plus susceptible d'exercer une activité professionnelle (18-64 ans).

Ratio de liquidité : rapport en pourcentage des créances à un an ou plus et des comptes financiers sur les dettes à un an au plus de la commune.

Ratio Standardisé d'Incidence : nombre total de cas d'une maladie donnée observés dans la commune divisé par le nombre total de cas « attendus » dans la commune (obtenus en appliquant les taux d'incidence par tranche d'âge de la Région aux effectifs de la commune).

Ratio Standardisé de Mortalité : nombre total de décès observés dans la commune divisé par le nombre total de décès « attendus » dans la commune (obtenus en appliquant les taux de mortalité par tranche d'âge de la Région aux effectifs de la commune).

Revenu d'intégration sociale (RIS) : le RIS (appelé avant 2002 minimum de moyens d'existence ou minimex) est une forme spécifique du Droit à l'intégration sociale. Il s'agit d'un revenu minimum attribué par le CPAS aux personnes qui ne disposent pas de moyens d'existence suffisants et qui ne sont pas en mesure de se les procurer par d'autres moyens (droit résiduaire). Le bénéficiaire doit en outre satisfaire d'autres conditions d'octroi, en termes de disposition au travail, de nationalité, de résidence et d'âge.

Pour plus d'informations : www.ocmw-info-cpas.be

Revenu moyen par unité de consommation modifiée (UCM) : cet indicateur permet d'approcher le niveau de vie moyen au sein d'une population en tenant compte de la structure de cette population, aussi bien en termes d'âge que de composition des ménages. Pour obtenir le revenu moyen par UCM d'un territoire donné comme la commune, le revenu (ici, après impôt) des résidents de la commune est divisé par le nombre d'UCM de la commune (il n'est pas tenu compte des déclarations dont le revenu total net imposable est nul). Pour calculer le nombre d'UCM d'une commune, on utilise une échelle d'équivalence permettant de convertir le nombre de personnes dans un ménage en « équivalent adulte » : un coefficient de 1 est attribué au premier adulte, de 0,5 aux autres personnes de 14 ans ou plus et de 0,3 aux enfants de moins de 14 ans. La population a donc été convertie ici en UCM afin de tenir compte de la structure des ménages, celle-ci ayant une influence sur la structure des dépenses. Pour des raisons de comparabilité, chaque personne faisant partie d'un ménage collectif a dû être considérée dans le calcul comme le chef de ménage d'un ménage privé.

Secteurs statistiques : les secteurs statistiques représentent l'unité territoriale de base la plus fine et résulte de la subdivision du territoire par la Direction générale de la Statistique, sur base des caractéristiques structurelles de celui-ci identifiées au travers des recensements de la population (dernières retouches principales effectuées en 2001).

Statistiques fiscales : ces statistiques contiennent des informations au sujet des revenus figurant dans les déclarations fiscales de toutes les personnes domiciliées en Belgique. Lors de leur interprétation, il faut tenir compte d'un certain nombre d'éléments. Les données se réfèrent seulement aux revenus soumis à l'impôt des personnes physiques. Certains types de revenus ne sont pas imposables et sont donc absents des statistiques fiscales. En l'occurrence, plusieurs transferts sociaux ([revenu d'intégration sociale](#), [équivalent au revenu d'intégration](#) et allocations familiales notamment) sont exonérés d'impôts et ne sont donc pas repris dans le revenu imposable. De même, certaines personnes ont un revenu élevé qui n'est pas imposable via le système national, comme les diplomates étrangers ou les fonctionnaires internationaux. Les personnes percevant ces différents types de revenus non imposables peuvent dès lors se retrouver soit dans les déclarations dont le revenu imposable est nul (dont il n'est pas tenu compte dans la plupart des statistiques fiscales) soit dans les classes de revenus faibles. Par ailleurs, les statistiques fiscales sous-estiment de façon importante les revenus du capital (mobilier et immobilier).

Seuil de risque de pauvreté : à l'instar des autres pays de l'Union européenne, la Belgique utilise un seuil de pauvreté relatif pour mesurer la part de la population présentant un risque de pauvreté. Ce seuil est défini à 60 % du revenu disponible équivalent médian du pays. En Belgique, sur base de l'enquête EU-SILC 2014 (revenus de 2013), ce seuil est de 1 085 euros par mois pour une personne isolée, 1 736 euros par mois pour un parent seul avec deux enfants et 2 279 euros par mois pour un couple avec deux enfants. Les personnes disposant d'un revenu disponible équivalent inférieur à ce seuil sont considérées comme en risque de pauvreté.

Taux d'activité : pourcentage de la [population active](#) dans la population en âge de travailler (15-64 ans).

Taux de chômage : pourcentage de la population au chômage ([demandeurs d'emploi inoccupés](#)) dans la [population active](#).

Taux d'emploi : pourcentage de la [population active](#) occupée (en emploi) dans la population en âge de travailler (15-64 ans).

Taux de fécondité : rapport des naissances vivantes des femmes d'un âge donné sur l'effectif des femmes de cet âge. L'âge pris en considération est l'âge révolu, c'est-à-dire l'âge atteint au dernier anniversaire.

Taux de natalité : le taux de natalité est le rapport entre le nombre annuel de naissances et la population totale.

Taux de mortalité foeto-infantile : nombre de décès survenant avant ou pendant l'accouchement (à partir du moment où le bébé a au moins 500 g ou après minimum 22 semaines de gestation) et de décès d'enfants nés vivants survenus avant le premier anniversaire de l'enfant (0 à 364 jours révolus), pour 1 000 naissances totales (vivantes et mort-nés).

Taux de mortalité infantile : nombre de décès d'enfants nés vivants survenus avant le premier anniversaire de l'enfant (0 à 364 jours révolus) pour 1 000 naissances vivantes.

Taux de mortalité périnatale : nombre de décès survenant avant ou pendant l'accouchement (à partir du moment où le bébé a au moins 500 g ou après minimum 22 semaines de gestation) et de décès au cours de la première semaine de vie (0 à 6 jours révolus) d'enfants nés vivants, pour 1 000 naissances totales (vivantes et mort-nés).

Unités locales d'établissement : sièges d'exploitation des entreprises dans la commune où ils se situent réellement, pour peu qu'ils présentent au minimum un salarié déclaré à l'ONSS.

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

Actiris	Office Régional Bruxellois de l'Emploi	ONEM	Office National de l'Emploi
BCSS	Banque Carrefour de la Sécurité Sociale	PRAS	Plan Régional d'Affectation du Sol
BIM	Bénéficiaires de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé	RER	Réseau Express Régional
Brumammo	Centre bruxellois de coordination pour le dépistage du cancer du sein	RIS	Revenu d'intégration sociale
COCOM	Commission Communautaire Commune	SLRB	Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale
CPAS	Centre public d'action sociale	SPF	Service public fédéral
DEI	Demandeurs d'emploi inoccupés	SPP	Service public fédéral de programmation
ERIS	Équivalent au revenu d'intégration sociale	SPRB	Service public régional de Bruxelles
EU-SILC	European Union – Statistics on Income and Living Conditions	TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
FRBRTC	Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries Communales	UE	Union Européenne
GRAPA	Garantie de revenu aux personnes âgées	ULB	Université libre de Bruxelles
IBSA	Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse	WSE	Steunpunt Werk en Sociale Economie
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité		
IPP	Impôt des personnes physiques		
MENA	Mineur étranger non accompagné		
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques		
OKAN	Onthaalonderwijs Anderstalige Nieuwkomers		
ONE	Office de la Naissance et de l'Enfance		
ONP	Office national des Pensions		
ONSS	Office national de sécurité sociale		

POUR EN SAVOIR PLUS

PLUS D'INDICATEURS

Monitoring des Quartiers de la Région de Bruxelles-Capitale :
www.monitoringdesquartiers.brussels

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse :
www.ibsa.brussels

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale :
www.observatbru.be

OUVRAGES

Corijn, E. & van de Ven, J., 2013, *The Brussels Reader. A small world city to become the capital of Europe*. Bruxelles, VUBPRESS.

Dessouroux, C., 2008, *Espaces partagés, espaces disputés. Bruxelles, une capitale et ses habitants*. Bruxelles, Université libre de Bruxelles (CIRHIBRU) & Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale.

Jaumain, S. (Dir.), 2009, *La Région de Bruxelles-Capitale. Histoire & Patrimoine des communes de Belgique*. Bruxelles, Racine.

Vandermotten, C., 2014, *Bruxelles, une lecture de la ville. De l'Europe des marchands à la capitale de l'Europe*. Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles.

Van Hamme, G. (Dir.), Grippa, T., Marissal, P., May, X., Wertz, I. & Loopmans, M. (2015). *Analyse dynamique des quartiers en difficulté dans les régions urbaines belges*. ULB – IGEAT. KULeuven – Department of Earth and Environmental Sciences. SPP Intégration Sociale, Bruxelles. http://forms.mi-is.be/Atlas_FR.pdf



Zoom sur les communes : Watermael-Boitsfort

La publication « Zoom sur les communes » de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse et de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale rassemble et analyse des indicateurs démographiques, socio-économiques, de bien-être et de santé de la population pour chacune des 19 communes bruxelloises. Cette publication constitue un outil d'aide à la décision au niveau local en permettant aux acteurs de mieux connaître les caractéristiques de la population et du territoire sur lesquels ils travaillent.

www.ibsa.brussels
www.observatbru.be